

MONTÉVIDÉO 31



Magazine de la Communauté OHEL AVRAHAM





Mon cœur ayant toujours raison, je lègue.

LEGS | DONATIONS | ASSURANCES-VIE

fsju

Votre cœur a toujours raison

**Pour un conseil personnalisé en toute confidentialité et sans engagement,
contactez Héléna Attias, responsable des legs et donations :**

au 01 42 17 10 55 ou par email h.attias@fsju.org

FSJU.ORG | FSJU, siège national 39, rue Broca - 75005 Paris

Le Fonds Social Juif Unifié est une association reconnue d'utilité publique et exonéré de droits de succession.

Membre de  France **générosités** et certifiée par  LABEL IDEAS L'EXIGENCE en action attestant de bonnes pratiques en matière de gouvernance, finances et d'évaluation.



- 2 ■ Le Mot du Rabb
Rabbin Jacky Milewski
- 3 ■ Le Mot du Président
Marc Kogel
- 4 ■ L'Édito du Rédacteur en chef
Anthony Gribé
- Communauté
- 5 ■ La fête de Pourim du Talmud Torah
- 6 ■ La 2ème édition de la journée
de la gastronomie juive Sylvie Moryoussef
- 8 ■ Remise de la médaille de Chevalier de l'Ordre
National du Mérite à Marc Kogel
- Judaïsme
- 9 ■ Avchalom, Gog ou Magog : Un monde renversé !
Rabbin Jacky Milewski
- 11 ■ Réflexions sur le deuxième jour de fête
Jean-Jacques Wahl
- 12 ■ Le cours de Guemara de Ariel Mordekhai Milewski
David Bac

Directeur de la publication :
Marc Kogel
Rédacteur en chef :
Anthony Gribé
Secrétaire de rédaction :
Joëlle Dayan
Conception graphique :
Christelle Martinez

A.C.T.I.
31 rue Montevideo
75116 Paris
Tél. 01 45 04 66 73
Fax 01 40 72 83 76
acti@montevideo31.com
www.montevideo31.com

Histoire

- 13 ■ Kafka au regard d'un Reiner Stach
Michaël de Saint Cheron
- 15 ■ Des STOLPERSTEINE ou des PIETRE D'INCIAMPO,
qu'est-ce donc ? Alain Ziegler
- 18 ■ Le choc des civilisations :
réflexions juives personnelles Anthony Gribé

Israël

- 20 ■ Quelle est la guerre d'Israël ? Ralph Toledano
- 21 ■ Le kibboutz religieux et l'évolution de la Halakha
Simha Friedman
- 26 ■ La production de miel en Israël Jean-Michel Rykner

Carnet de famille

- 28 ■ Naissances, bar mitzvah, mariages, décès...

La couverture

Arthur Szyk (1894-1951) est un dessinateur, illustrateur de livres et caricaturiste. Né à Łódź, il s'est toujours considéré comme juif et polonais. À partir de 1921, il vit et travaille essentiellement en France et en Pologne, puis émigre au Royaume-Uni en 1937, avant de s'établir définitivement aux États-Unis en 1940.

Arthur Szyk devient un artiste et illustrateur renommé dès l'entre-deux-guerres – ses œuvres étaient exposées et publiées non seulement en Pologne, mais aussi en France, au Royaume-Uni, en Israël et aux États-Unis. Cependant, ce sont ses caricatures de guerre qui le rendront vraiment populaire. Après la guerre, il continue à se consacrer à des questions politiques, soutenant en particulier la création de l'État d'Israël. Le travail de Szyk se caractérise par son contenu social et politique, et par son rejet du modernisme graphique, revenant aux traditions picturales du Moyen Âge et de la Renaissance, et se référant tout particulièrement aux manuscrits enluminés de ces époques. Contrairement à la plupart des caricaturistes, Szyk s'est toujours préoccupé des détails et des effets de couleur dans son travail.

La nuit du Séder

■ par le Rabbin Jacky Milewski



La nuit du séder est désignée par la Torah de « *leyl chimourim ledoratam* / nuit de gardes pour les générations ». Que veut dire cette expression ? C'est une nuit de laquelle il faut garder des traces pour toute l'année ; surtout ne pas la laisser filer. L'afikomane renvoie bien à cette idée puisqu'on la laisse pour la manger plus tard et que l'on ne doit rien consommer ensuite afin de conserver son *ta'am*, son goût mais aussi son sens (cf. *Sefat Emet Pessa'h* 5652). On en garde pour plus tard, comme des provisions pour l'âme.

La nuit du séder est tel un éclair qui nous apporte - furtivement - de la lumière. On y perçoit et comprend des choses habituellement inaccessibles

Rabbi Aquiva et ses collègues ont passé le séder à Bné Berak ou, en tant que « fils de l'éclair » (le terme *barak* désigne un éclair). Imaginons : nous

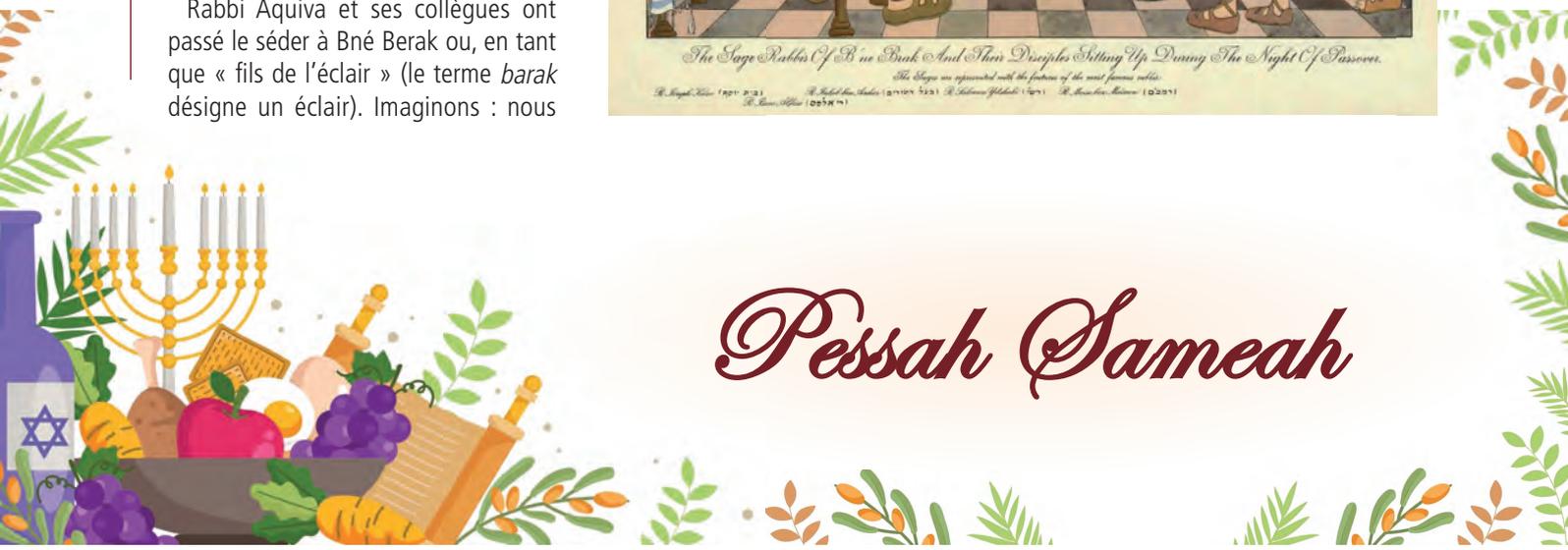
sommes dans la campagne, la nuit. L'obscurité est totale et nous sommes perdus. Surgit soudain un éclair. S'offre alors à notre regard un paysage. On repère des arbres, des maisons, une route... Puis, de nouveau, le noir, la nuit, on n'y voit plus rien. La nécessité de se remémorer ce que l'on a rapidement aperçut est capitale pour pouvoir s'orienter, prendre la bonne direction. La nuit du séder est tel cet éclair qui nous apporte - furtivement - de la lumière. On y perçoit et comprend des choses habituellement inaccessibles ;

certaines appréhensions spirituelles s'y manifestent. Il faut en conserver la mémoire pour le reste de l'année, « *leyl chimourim* ». De cette nuit, il faut garder des traces, des traces de cet éclair.

« Toute cette nuit, *hayou mesaperim*, Rabbi Aquiva et les autres Maîtres racontaient la sortie d'Egypte ». Rabbi Israël de Apta explique que « *messaperim* » vient de la même racine que le terme « *sapir* », lumineux (*Ohev Israël* sur Pessa'h p. 257). Les Rabbis éclairaient la nuit, celle de l'exil aussi. ■



Pessah Sameah



Tous champions !

Les jeux Olympiques de Paris sont l'occasion de rappeler les bénéfices de la pratique régulière de l'exercice physique quel qu'en soit le niveau.

Il faut marcher, courir, bouger au quotidien et pratiquer un ou plusieurs sports de manière hebdomadaire.

Il faut commencer jeune, car c'est à ce moment que les bonnes habitudes se prennent.

C'est impératif pour éviter les maladies cardiaques, le surpoids et pour maintenir un équilibre mental.

C'est aussi vrai d'autres activités qui maintiennent l'esprit et le corps en éveil et permettent de vieillir sereinement.

Oui, nous pouvons tous être champion de quelque chose :

- Course à pied, vélo, ski, tennis, natation, ping-pong, baby-foot,
- Participation aux offices quotidiens,
- Pratique d'exercices physiques en salle de sport,
- Tsedaka,
- Cuisine, pâtisseries, oenologie,
- Action sociale,
- Lecture, théâtre, cinéma, expositions,
- Talmud, michanyot,
- Peinture, dessin, photo,
- Halakha,

- Couture, broderie, tapisserie,
- Histoire juive, paracha, pensée juive,
- Lecture, écriture, journalisme,
- Mystique juive, hassidout, histoire du sionisme,
- Travail du bois, poterie, restauration de meubles,
- Langues juives anciennes (ladino, yiddich, judéo-arabe, judéo-alsacien),
- Généalogie, collection (timbres, cartes postales, livres anciens...),
- Hevra Kadicha,
- Chant, danse, jouer d'un instrument de musique,
- Lecture de la Torah,
- Randonnée, escalade, alpinisme, trekking,

■ par Marc Kogel

- Visite aux malades et aux personnes âgées,
- Bridge, échecs, go,
- Volontariat dans les associations juives,
- Arts martiaux,
- Volontariat de quartier,



Il s'agit seulement de trouver son domaine d'excellence, de maintenir sa motivation et de chercher à progresser. Tous créatifs et Tous champions !

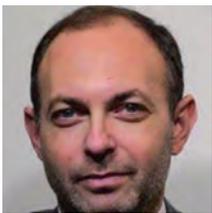
Pessah cacher vesameah ■

Le sport ainsi que bien d'autres activités maintiennent l'esprit et le corps en éveil et permettent de vieillir sereinement tout en maintenant un équilibre mental.



De la difficulté d'être joyeux en ces temps troublés

■ par Anthony Gripe



A l'heure où j'écris ces lignes et où ce numéro de notre journal se finalise, nous sortons de la fête de Pourim, fête de la joie par excellence. Vous recevez ce journal communautaire au moment de Pessah, fête de la naissance d'une nation, où les familles se réunissent pour le seder. Chaque famille y a ses traditions, qu'elle essaye de perpétuer en associant les enfants à la lecture de la Haggada. Nous sommes supposés être joyeux.

L'information et le commentaire en continu finissent par attaquer notre santé mentale. Par moment, devant un tel déferlement de bêtises, la seule réaction saine c'est la déconnexion.

Et pourtant, difficile de se réjouir. Nous pensons forcément aux otages, à leurs familles, aux familles endeuillées depuis le 7 octobre, aux soldats de Tsalal et à leurs familles. Depuis le 7 octobre, la situation a bien changé et c'était attendu. La solidarité initiale de façade s'est largement fissurée. Nous avons tous en tête les déclarations de responsables politiques ou de journalistes, qui démontrent chaque jour, au choix, leur inculture, leur incompétence ou leur malhonnêteté. L'information et le commentaire en continu finissent par attaquer notre santé mentale. Par moment, devant un tel déferlement de bêtises, la seule réaction saine c'est la déconnexion.

Ce numéro vise un peu à cela. Nous y revenons sur les récents évènements

heureux de notre vie communautaire, notamment l'organisation très réussie de la 2ème journée de la gastronomie juive et la fête de Pourim du Talmud Torah. A ce titre, je remercie vivement Sylvie Moryoussef, Hannah Ruimy, Jannine Riveline, Lisou Wahl et Laurence Abbou. A cela s'ajoute la remise de l'Ordre National du Mérite à Marc Kogel, Président de l'ACTI le 7 mars dernier. David Bac présente avec humour le cours de Guemara de Ariel Mordekhai Milewski, l'un des rendez-vous hebdomadaire (chaque chabbat après-midi) offert à nos fidèles.

Sans surprise, l'actualité reste malgré tout présente dans nos colonnes, qui développent plusieurs réflexions autour du concept de guerre. Le Rabbin Jacky Milewski rappelle qu'au fond, qu'il s'agisse de Avchalom, de Gog ou de Magog, la guerre est partout et toujours une révolte contre D. et contre l'ordre du monde. Ralph Toledano rappelle brillamment que si la guerre physique s'impose à nous, la véritable guerre d'Israël est un combat spirituel qui incombe à tous dans sa vie quotidienne et dans sa relation aux autres. Enfin, j'ai essayé d'identifier les solutions que le judaïsme pourrait apporter au choc des civilisations, qui imprègne les relations internationales depuis la fin de la guerre froide.

Tout en respectant et en maintenant nos traditions, nous nous permettons de les questionner. Ainsi Jean-Jacques Wahl s'interroge sur le sens du deuxième jour de fête pour les fêtes de pèlerinage. A la lecture de son article, m'est revenue en image cette scène de African Queen où Katharine Hepburn raconte les aventures traversées avec Humphrey Bogart et où, devant la mine dubitative de son interlocuteur, elle s'exclame : « *et pourtant c'est ainsi ! (nevertheless)* »

Marc Kogel nous propose un texte de Simha Friedman, issu d'un manuel de l'Agence Juive destiné aux enseignants et publié dans les années 60. Cet article traite des adaptations de la halakha (dans son plus strict respect) dans un kibboutz religieux pour conclure « que le fait d'avoir montré que la Halakha a le pouvoir d'étendre sa sainteté sur la vie de tous les jours à l'époque moderne où nous vivons » est une « contribution importante au patrimoine spirituel du judaïsme. »

Autre tradition ancestrale en Israël : la production de miel. Jean-Michel Rykner dresse un état des lieux de ce secteur de l'agro-industrie israélienne, qui offre un terrain d'innovation majeur aux nouvelles technologies israéliennes, qui permettront aux abeilles de poursuivre leur activité en toute sérénité.

Alain Ziegler nous a communiqué les discours prononcés à l'occasion des poses des pierres d'inciampo et des stolpersteine, qui sont pour les familles Ehrenberg, Garih et Ziegler, « *de minimonuments qui servent de points de repère et de semblants de sépultures pour toutes ces victimes qui n'en ont jamais eues nulle part ailleurs.* »

Enfin, Michaël de Saint Cheron nous présente le deuxième tome de la biographie de Franz Kafka par Reiner Stach, qui est merveilleusement décrite dans l'exergue d'Imre Kertész retenue par l'éditeur : « *Ce que le genre biographique peut produire de meilleur. Un roman à part entière.* » Ainsi que l'écrit Michaël de Saint Cheron, « *on ne pourra plus lire Kafka de la même manière après s'être immergé dans ce grand-œuvre biographique.* »

Pessah Casher vesameah ■

La fête de Pourim du Talmud Torah



Dimanche 17 mars 2024, une semaine avant Pourim, le CCEW a organisé la 2ème journée de la gastronomie juive



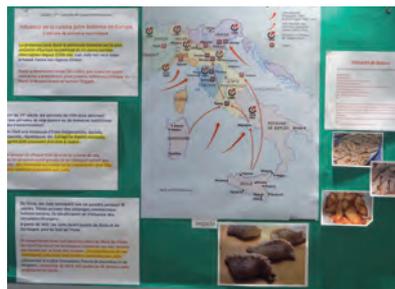
Cette deuxième journée de la Gastronomie juive a associé cette année à l'équipe organisatrice (Laurence Abbou, Janine Riveline, Sylvie Moryoussef, Hannah Ruimy, Lisou Wahl) non seulement des membres et amis de notre communauté mais aussi des parents du Talmud Torah et les EI.

Un voyage culinaire géographique et historique

L'art culinaire constitue un lien avec le passé, un symbole de continuité. L'influence principale sur l'évolution de la cuisine des Juifs vient de leur mobilité, leur tendance à se déplacer d'un endroit à un autre.

Les cartes murales accrochées aux murs montrent les mouvements des communautés selon les époques, ainsi que le type de plats consommés. Les périodes et régions présentées ont durablement marqué la cuisine juive. A côté des **cartes murales**, des **recettes** typiques de la région ont été présentées.

Exemple de l'Italie : La présence juive dans la péninsule italienne est la plus ancienne d'Europe occidentale et n'a connu aucune interruption depuis 2.000 ans : les périodes de tolérance alternant avec des périodes de ségrégation ou de mesures restrictives, mais jamais d'extermination.



■ par Sylvie Moryoussef

L'Italie était une mosaïque d'Etats indépendants, duchés, principautés, républiques, etc. Lorsqu'ils étaient expulsés, les fugitifs juifs passaient d'un Etat à l'autre. A une époque où chaque Etat ignorait la cuisine de ses voisins et où aucun autre groupe ne se déplaçait autant que les Juifs, les méthodes de cuisine qu'ils transmettent d'un Etat à l'autre restèrent associées aux Juifs. On trouve encore aujourd'hui les plats **alla giudia ou all ebraica**.

L'art culinaire constitue un lien avec le passé, un symbole de continuité. L'influence principale sur l'évolution de la cuisine des Juifs vient de leur mobilité, leur tendance à se déplacer d'un endroit à un autre.



Le livret des recettes « Douceurs de Pourim »

Un livret de recettes a été réalisé pour l'occasion. Grâce à son format horizontal, il tient debout pour une utilisation facile.

Des membres et des amies de la communauté, ainsi que des parents d'enfants du Talmud Torah ont bien voulu nous transmettre leurs recettes de famille. Grâce à ces recettes, la préparation de Pourim devient un plaisir !

En introduction du livre de recettes, Hannah Ruimy présente **Pourim**, le festin, l'ouverture aux autres, la centralité de la nourriture.

Esther a compris la première que les arguments de nos ennemis (« Ils sont dispersés dans tout l'empire, et ne sont pas unis entre eux ») sont nos premières faiblesses et elle saura faire fléchir le Ciel quand tous les Juifs prieront rassemblés dans les synagogues de ces 127 provinces.

Depuis deux mille ans, le souvenir des miracles de Pourim demeure vivace et il donne lieu à l'une des fêtes les plus joyeuses de notre calendrier. Pourim nous rappelle combien notre fragilité en exil n'est pas une fatalité.

Dans le judaïsme, la table est le lieu du rassemblement par excellence. A Pourim, elle a été érigée en mitsvah (prescription rituelle) et nous avons su, au fil de nos voyages à travers l'exil millénaire, développer un savoir-faire magnifique, en matière de douceurs et de desserts.

En introduction des recettes, Laurence Abbou explique **la symbolique des différents gâteaux**, notamment :

Ceux qui renferment en leur cœur une farce riche et douce, tel un trésor caché, rendent hommage à la reine Esther qui a su cacher son identité et se mettre en danger pour sauver son peuple.

Pourim nous rappelle combien notre fragilité en exil n'est pas une fatalité. Dans le judaïsme, la table est le lieu du rassemblement par excellence. A Pourim, elle a été érigée en mitsvah...



HAMAN FINGERS

Recette de **Laurence Abbou**

Recette judéo-grecque ou judéo turque

Ingédients :

- 1 tasse d'amandes entières
- 1/4 tasse de pignons
- 3/4 tasse de noisettes
- 1 cuillère à café de cannelle en poudre
- 3 cuillères à soupe de sucre en poudre
- Du sucre en poudre pour la finition
- 8 cuillères à soupe d'huile végétale ou de margarine parve fondue
- 1 paquet de feuille filo

Préparation

- Moudre grossièrement les amandes et verser dans un bol puis les noisettes et les mélanger enfin ajouter les pignons entiers
- Ajouter la cannelle et le sucre
- Découper des rectangles dans la pâte filo, superposer deux

feuilles et bien badigeonner avec la matière grasse puis disposer l'équivalent de 2 cuillères à café de mélange, rouler le rectangle et replier les extrémités.

- Faire cuire au four jusqu'à ce que les rouleaux soient bien dorés
- Saupoudrer de sucre dès la sortie du four

DOUCEURS DE POURIM | 17 MARS 2024 | 12

Ceux dont le nom évoque l'ennemi Haman ou une partie de sa personne, en croquant dedans on signifie la destruction symbolique du mal, que l'on efface jusqu'à la dernière miette.



Une animation dans la salle

Des Michloa'h Manot, cadeaux gourmands, à offrir la semaine suivante : sous une tente persane installée sur un côté de la salle, les traditionnels cadeaux gourmands de Pourim étaient proposés, incluant notamment le livret de recettes.

Avec ses classes du Talmud Torah, Hannah Ruimy et les enseignantes avaient fait réaliser des douceurs aux enfants :



depuis les fruits déguisés faits par les plus petits aux houmentasch (oreilles d'Aman) réalisés par les plus grands. Des douceurs mises dans les michloah manot ou proposées à la dégustation.

Merci à Elie Moryoussef qui a réalisé une structure légère et amovible permettant d'agrandir la taille de la « tente ». Merci à Nina Harrus pour son aide si utile le matin. Merci à Ariel L. et Jade M. des El pour leur présence souriante et dynamique sur le stand.

Un buffet sucré permettait de déguster des gâteaux ashkénazes et sépharades, notamment ceux faits par les enfants. Merci à Irène Koenig et Sylvie Landau qui ont bien voulu animer ce stand.

Enfin avec l'aide de Hannah Ruimy, les enfants venant sur place ont pu personnaliser leurs gâteaux et préparer leurs propres cadeaux gourmands. ■

Remise de la médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mérite à Marc Kogel



Le 7 mars dernier, Marc Kogel, Président de l'ACTI a été élevé au grade de Chevalier de l'Ordre national du mérite sur proposition de M. Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Cultes. La médaille a été remise à M. Kogel par le Grand Rabbín de France, Haïm Korsia, en présence de M. Jérémý Redler, Maire du XVIème arrondissement de Paris et de Mme Astrid Panosyan-Bouvet, députée de la 4ème circonscription de Paris.

M. Kogel avait choisi cette date pour recevoir cette décoration en mémoire de son grand-père, déporté le 7 mars 1944 vers Auschwitz.

A travers M. Kogel, c'est aussi à son grand-père que la République rend hommage en ce jour.



Avchalom, Gog ou Magog : Un monde renversé !



DAVID ET ABSALOM. IN Joab amène le rebelle Absalom à son père, le roi David, qui lui pardonne (2 Samuel 14 : 33). Gravure sur bois, américaine, XIXe siècle.

Berakhot 10 : « Un saducéen a demandé à Rabbi Abahou : le Psaume 3 commence par les mots « Chant de David quand il a dû fuir devant Avchalom son fils » et le Psaume 57 débute par les mots « De David... quand il a dû fuir devant Chaoul dans la grotte ». L'épisode de Chaoul a précédé celui d'Avchalom. Pourquoi, dans ce cas, le Psaume relatif à Avchalom précède-t-il celui consacré à Chaoul ?

Rabbi Abahou lui répondit : Pour vous qui ne considérez pas le principe de la juxtaposition [des versets], la question de l'ordre des Psaumes se pose mais pour nous qui considérons ce principe, cette question de chronologie ne se pose pas. Le chapitre 2 des Psaumes est consacré à Gog ou Magog. Pourquoi le chapitre d'Avchalom suit-il celui de Gog ou Magog ? C'est parce que si on te dit :

« Est-il possible qu'un serviteur se rebelle contre son maître ? », tu pourras lui répondre : « Est-il possible qu'un fils se rebelle contre son père ? ». Non, pourtant, cela s'est produit : Avchalom a persécuté son père. Cela aussi, Gog ou Magog ou le serviteur qui se rebelle contre son maître, cela aussi existe ! ». David a dû fuir Jérusalem, connaître l'exil ; il en a énormément souffert : il a pu s'exclamer : « Voici mon fils, sorti de mes entrailles, réclame ma vie ».

Le saducéen interroge Rabbi Abahou pour une raison précise : le saducéen d'hier s'identifie en tout point à l'admirateur de la critique biblique contemporain, à l'individu qui approche le texte biblique en se fondant sur la science historique. Pour lui, la chronologie est sacrée ! La présentation des événements doit s'inscrire dans une logique de temps. Pour lui, le texte biblique est un livre d'histoire comme un autre. Et s'il y a des incohérences selon ses critères à lui, et s'il y a des anachronismes selon lui, c'est que le texte n'est qu'un tissu de légendes. Du coup, dans cette optique, le texte biblique perd toute sa légitimité, son autorité, sa force prescriptive, sa puissance normative. Si le texte biblique est ainsi considéré, c'est qu'il n'est plus sacré, il n'est plus le fruit d'une révélation. Dans une telle perspective, il n'y a plus de mitsvot. C'est cela le fond de la question ; on fait de la Torah un livre d'histoire, écrit par les hommes, pour ne plus être concernés par les mitsvot.

L'erreur du saducéen est de penser que le texte biblique doit correspondre à des critères de rédaction d'un texte par un humain. C'est là une erreur méthodologique considérable. Si la Torah provient de HaChem, si l'ensemble

■ par Rabbin Jacky Milewski

des textes bibliques dont le livre des Psaumes, est inspiré par HaChem, on saisit parfaitement que l'ordre chronologique est bouleversé, non respecté, car la Source de tous ces textes, HaChem, dépasse la logique du temps puisque le temps n'existe pas pour HaChem. Pour le Créateur, le passé, le présent et le futur se confondent en un seul instant. Le non respect de la chronologie des Psaumes 3 et 57 indique qu'il existe une autre logique que la simple logique historique. La Guemara l'appelle « semoukhine », juxtaposition des textes. Pour le saducéen, les textes ont été mis l'un suivant l'autre par hasard, sans qu'il n'ait de lien entre eux.

Pour la tradition rabbinique, c'est dans cette juxtaposition que se découvre le lien entre les chapitres. Le lien n'est pas chronologique ; il est thématique. Il se situe sur le plan des idées, de la pensée. Le temps passe mais non les idées ni la pensée. Il existe une autre logique que celle du temps.

Pour le Créateur, le passé, le présent et le futur se confondent en un seul instant. Le non respect de la chronologie des Psaumes 3 et 57 indique qu'il existe une autre logique que la simple logique historique. La Guemara l'appelle « semoukhine », juxtaposition des textes.

S'il est question de la révolte d'Avchalom contre son père David au Psaume 3, c'est parce que le Psaume 2 évoque une autre révolte, celle de Gog ou Magog contre HaChem. Il importait de rattacher ces deux rebellions car – dit >>

Dans notre monde, toutes les révolutions sont possibles, les révolutions technologiques bien sûr mais surtout toutes les révolutions sociétales, de genres, de mœurs. On assiste à la naissance d'une humanité qui est en rupture totale avec tout ce qui l'a précédé.

la Guemara – si l'on demande « Est-il possible qu'un serviteur se rebelle contre son maître ? », on pourra lui répondre « Est-il possible qu'un fils se rebelle contre son père ? ». Oui et ainsi en est-il pour le serviteur vis-à-vis de son maître. Il nous faut clarifier cette réponse ; son orientation semble être comme une identification de deux rebellions ; elles sont liées ; elles appartiennent à une seule et même catégorie. L'idée générale consiste à dire que l'impossible, l'inimaginable, peuvent devenir réalité : l'homme peut ignorer D.ieu et un fils peut maltraiter son père, le persécuter en raison de sa soif de pouvoir.

Le Rav Kook (Eyn Aya Berakhot I parag 126) explique : le Psaume 2 décrit la guerre de Gog ou Magog. Qu'est-ce que cette guerre ? Il ne s'agit pas forcément d'une guerre menée avec des armes conventionnelles ; il peut s'agir d'une guerre d'idées. Nombreux seront les hommes qui se lèveront contre la lumière révélée par la Torah. Il s'agira d'une guerre conduite contre HaChem. La connaissance du Créateur avait été propagée à travers le monde, la croyance en un D.ieu Créateur était devenue le patrimoine d'une partie importante de l'humanité. Les gens avaient l'idée d'une certaine morale. Tout cela sera remis en cause. Il y a un esprit destructeur tapi dans les profondeurs de l'homme ; cet esprit destructeur n'a pas de limite. Le serviteur se révoltera contre son maître à qui il doit tout. C'est une véritable révolution historique dans la connaissance morale des choses qui se produira. Cette révolte ne suivra aucune logique ; elle s'exprimera en une immense explosion

de toutes les forces sombres de l'humain. Plus rien n'aura d'importance ni de valeur.

Cet événement cosmique n'est pas impossible ; on le voit aujourd'hui. Dans notre monde, toutes les révolutions sont possibles, les révolutions technologiques bien sûr mais surtout toutes les révolutions sociétales, de genres, de mœurs. On assiste à la naissance d'une humanité qui est en rupture totale avec tout ce qui l'a précédé. Déjà, à l'époque du roi David, son propre fils, Avchalom, avait fomenté un coup d'état contre lui. Une chose pareille est-elle possible ? Ce n'est pas possible mais ce fut bien réel. C'est un mouvement de renversement total des choses.

La révolte d'Avchalom contre son père annonce déjà la révolte de l'homme contre D.ieu. La logique est la même. On comprend alors que la prescription d'honorer ses parents figure sur la pierre des Tables de la loi où sont gravés les commandements qui nous rattachent à D.ieu. On appelle bien D.ieu « Notre Père ».

Freud parle du meurtre du père ; c'est une inclination de l'humain, ce peut être une tentation qui existe. Le père est l'image de l'autorité. Aujourd'hui, on déplore la disparition de l'autorité à l'école, dans la famille, même dans les institutions étatiques. C'est normal : la pensée moderne s'est consacrée à démolir l'image du père en soutenant l'instauration d'un nouveau type de famille où le père n'existe plus, où il n'est plus nécessaire. L'absence de repère entraîne la disparition du père. Ce meurtre du père entraîne le meurtre du Père. Freud a rencontré beaucoup d'opposition et d'hostilité quand il a présenté cette idée ; il y avait de l'antisémitisme, de la jalousie dans cette opposition bien sûr mais il faut ajouter que l'environnement culturel dans lequel Freud évoluait était davantage habitué à l'idée de la mort du fils plutôt qu'à celle du meurtre du père. D'ailleurs, d'une certaine façon, quand Freud explique

que la religion répond à une nécessité de croire en un Être protecteur ressenti par l'humain, il tue aussi le Père puisqu'il en fait un fantôme, une invention dont la fonction est de consoler l'homme de la mort. Pour Marx, la religion est l'opium du peuple mais comme l'homme a besoin d'un père, Staline se présentera comme le petit père des peuples.

Cette idée du meurtre du père, Freud ne l'a pas inventée. Quand le Midrach nous dit d'Avram qu'il a brisé les idoles de son père, il tue symboliquement son père ; mais il le fait pour se rattacher au Père. La halakha prescrit bien que si un parent ordonne à un enfant de transgresser une loi de la Torah, il faut lui désobéir. Le Père dépasse le père car le père lui aussi doit considérer le Père.

La tradition juive insiste pour que le père conserve toute sa place : ainsi, il a l'obligation d'enseigner la Torah à son enfant c'est-à-dire à lui indiquer un chemin de vie. Et par ailleurs, la Torah enjoint l'enfant à considérer ses parents avec respect, donc à leur donner une place.

La tradition juive insiste pour que le père conserve toute sa place : ainsi, il a l'obligation d'enseigner la Torah à son enfant c'est-à-dire à lui indiquer un chemin de vie. Et par ailleurs, la Torah enjoint l'enfant à considérer ses parents avec respect, donc à leur donner une place.

On observera que le fils de David qui se rebelle contre son père se nomme Avchalom, nom qui raccroche le père à la paix ! Ce nom donné était-il un appel qui ne fut pas entendu par celui qui le portait ? David avait-il eu comme un pressentiment ?

Cette réflexion portant sur le rapport à la paternité a été initiée par un saducéen qui interrogea Rabbi Abahou. Le prénom Abahou veut dire « il est père ». Est-ce vraiment une coïncidence ? ■

Réflexions sur le deuxième jour de fête

L'approche de Pessah est une bonne occasion d'aborder le thème du deuxième jour de fête en diaspora. Un sujet qui concerne toutes les fêtes mentionnées dans la Torah. Deux d'entre elles ont trouvé une solution acceptée par la quasi-totalité des communautés.

Sur la célébration de Pessah, les deux contraintes essentielles sont l'organisation d'un 2ème séder et l'interdiction de manger et de posséder du 'hametz le 8ème jour.

Premier cas, celui de Roch Hachana, qui bénéficie d'un statut particulier. Les Sages ayant décrété que les deux jours respectés aussi en Israël étaient « *Yoma Arichtah* », une seule longue et unique journée. Quant à Yom Kippour la question est évoquée dans le Talmud (*Roch Hachana 21a*). Ne faudrait-il pas observer deux jours de jeûne ? Les rabbins, dont certains s'y astreignaient, ont considéré que pour des raisons de santé et parce que la majorité du peuple n'était pas prête à cette épreuve ils se sont opposés à deux jours de jeûnes consécutifs.

Restent les trois fêtes de pèlerinage pour lesquelles un jour supplémentaire avait été ordonné. La raison qui avait amené les rabbins à édicter cette règle est bien connue. Dans un premier temps la fixation du calendrier dépendait de l'observation de l'apparition de la nouvelle lune par des témoins. Après l'avoir vue ils se rendaient au Beth Din de Jérusalem, lequel déclarait alors le début de chaque nouveau mois.

Les habitants d'Israël avertis par des messagers prenaient vite connaissance de la date exacte des fêtes afin de s'y préparer sans sereinement. Tel n'était pas le cas des juifs établis à des centaines de kilomètres de Jérusalem qui avaient pris l'habitude de célébrer les fêtes pendant deux jours pour être cer-

tains que l'un des deux coïncide aux dates fixées par la Torah.

Quand les rabbins décidèrent sous l'impulsion de Hillel II (4ème siècle) de remplacer l'observation des astres par l'instauration de calendriers qui résultaient de calculs scientifiques, plusieurs d'entre eux demandèrent dans quelle mesure le jour supplémentaire pour les juifs résidents en exil devait être maintenu.

Le Talmud (*Beitza 4b*) conclut par la nécessité de « veiller à observer la coutume de nos pères telle que nous l'avons reçue » autrement dit, ne rien changer. Une injonction qui n'a pas fait l'unanimité et a suscité un débat pour savoir si cette prescription n'était qu'une coutume (*minhag*) susceptible d'être adaptée ou une décision rabbinique qui s'impose à tout Israël (*takana*). Comme dans la majorité de ces controverses, c'est la solution la plus rigoureuse qui l'a emporté.

Parmi les arguments de ceux qui refusaient tout changement il en est un qui peut paraître curieux : la crainte qu'un pouvoir étranger impose dans l'avenir, des persécutions telles que le peuple ne soit plus à même de consulter son calendrier.

Dans la pratique le dédoublement de ces jours implique à la fois des impératifs identiques pour toutes les fêtes et d'autres plus spécifiques à chaque solennité.

Nous mettrons ici l'accent sur la célébration de Pessah. Les deux contraintes essentielles sont l'organisation d'un deuxième séder et l'interdiction de manger et de posséder du 'hametz le huitième jour.

Pour ce qui est du séder chacun réagira selon son tempérament. Les plus

■ par Jean-Jacques Wahl

optimistes y verront une occasion d'approfondir la lecture de la Haggadah, de pouvoir rejoindre deux tablées familiales différentes si elles habitent la même ville, etc. J'ai aussi rencontré quelques maîtresses de maison qui appréciaient modérément la préparation des deux repas.

Les vraies difficultés se posent dans les situations de plus en plus répandues, soit des habitants de diaspora qui choisissent de passer les fêtes en Israël ou des israéliens qui profitent d'une semaine de congés pour partir à l'étranger.

Ce qui pendant des siècles était une interrogation qui ne concernait qu'une infime minorité touche de plus en plus de personnes alors que près de la moitié des juifs demeure en Israël. À cette remarque démographique s'ajoute la mobilité des populations au 21ème siècle.

Pour donner une réponse, il a d'abord fallu définir qui peut être considéré comme israélien. Le détenteur d'un passeport ? le propriétaire ou le locataire d'un appartement ? faut-il y séjourner la majorité du temps ? être dans un processus d'alyah ?...

La réponse est loin d'être univoque, il y a presque autant d'opinions halachiques que de rabbins !

Une fois la qualité d'israélien accordée, il s'agit de savoir quelle conduite adopter quand il séjourne en diaspora pendant les fêtes. Doit-il suivre la règle de l'endroit où il se trouve où celui d'où il vient ?

Le consensus est généralement qu'il convient de ne pas transgresser en public les interdits liés au jour férié mais que l'on peut être moins rigoureux dans un cadre privé. Une autre question se >>>

pose pour l'israélien : est-il dispensé des mitzvot de la Torah qu'il devrait accomplir ce jour en Israël ? Pour nombre de décisionnaires il doit faire havdala à l'issue du premier et du septième jour de Pessah ; et le huitième, les hommes mettront les tefilines et prieront selon l'office de semaine.

En corollaire qu'en est-il de l'attitude que doit adopter le juif de diaspora qui se trouve en Israël au moment des fêtes, une circonstance que connaissent bien de nombreux lecteurs de Montevideo31. Là encore on peut trouver différentes opinions dont celle exprimée par des rabbins qui considèrent que celui qui est en Terre sainte ne peut songer, pendant son séjour, à retourner en diaspora et suivra donc le rite de Terre Sainte.

Plus anecdotique mais significatif s'est posé le statut des cités qui pourraient être considérées comme n'ayant pas fait partie d'Israël à l'époque où les Sages ont prononcé leur sentence. La ville qui

a cristallisé les polémiques est celle d'Eilat. Devant la difficulté de légiférer il avait été envisagé de laisser aux synagogues locales le choix de célébrer un ou deux jours. Une réunion rabbinique s'y est opposée au nom du principe de לא תתגודדו (Deut. 14,1) compris comme « ne créez pas de divisions entre vous » לא תעשו אגודות אגודות, tout faire pour privilégier l'unité du peuple.

Un conseil qui pourrait peut-être inspirer nos décisionnaires contemporains.

Les limites de cet article ne permettent pas d'approfondir d'autres aspects tels la difficulté d'obtenir, pour les salariés, des jours de congé, celle d'obéir sans arrière-pensée pendant deux jours à l'injonction du Deutéronome « Tu te réjouiras dans ta fête » (16,14) ...

Le problème est complexe. Il n'est jamais facile de prendre des décisions qui remettent en cause une règle séculaire dont on sait par avance qu'elles ne seront pas acceptées par tous les fidèles.

Mais la communauté juive française, la deuxième de diaspora est aussi la plus concernée par la proximité géographique et les liens familiaux qui l'unissent à Israël. Plutôt que le silence assourdissant qui prévaut de la part de nos dirigeants spirituels on pourrait espérer que le sujet ne soit pas considéré comme tabou mais redevienne comme il l'a été dans le passé en Europe centrale, en Italie et en Grande-Bretagne l'objet d'une réflexion salutaire.

Pour ne pas surcharger cet article nous n'avons pas mentionné toutes les sources auxquelles il est fait allusion mais il vous suffit d'envoyer un mail à : wahljj@gmail.com pour les recevoir.

Si vous avez des remarques, des questions ou des demandes de précision n'hésitez pas. Faites-nous également part de votre opinion sur ce sujet, d'expériences que vous avez vécues. Ce pourrait être l'amorce d'un dialogue fructueux. ■

Le cours de Guemara de Ariel Mordekhai Milewski

■ par David Bac

Vous qui croyez encore que le Talmud est écrit en hébreu, vous qui pensez que Rachi est une vertèbre cervicale, vous qui croyez qu'un rabbin répond toujours à une question par une autre question, vous qui recherchez une expérience vivante et humaine, qui mêle profondeur et légèreté, ce cours aussi joyeux que captivant est fait pour vous.

Apprenez avec un sourire et explorez les riches enseignements du Talmud d'une manière qui fera vibrer votre esprit, votre neshama, et réveillera votre curiosité.

Le Talmud est le cœur battant de la sagesse juive, une source d'inspiration infinie applicable dans notre quotidien.

L'éthique, le droit, la vie... on discute, on argumente, on est d'accord ou on est en désaccord...

Un sourire par page, un éclat de rire par paragraphe, et une dose de Sagesse à chaque virgule.

C'est un moment privilégié, une rencontre avec le divin, une redécouverte de soi, une oasis de paix qui ponctue brillamment notre Shabbat.

Tous les samedis après-midis, une heure avant l'office de mincha, Ariel Milewski, notre défricheur en chef de la Guemara, vous livre ses meilleures punchlines théologiques pour que la nouvelle semaine s'ouvre sur une note positive. ■

Prologue au centenaire de Kafka : Kafka au regard d'un Reiner Stach

Reiner Stach publie cet hiver en France, dix ans après l'édition originale en langue allemande, le 2ème tome de sa confondante biographie Kafka, qui nous arrive au moment de son centenaire, en juin 2024. Le présent volume s'intitule *Le Temps de la connaissance*, le premier, *Le Temps des décisions*¹. Saluons l'admirable traduction de Régis Quatresous.

L'exergue d'Imre Kertész retenue par l'éditeur, est celle-ci : « Ce que le genre biographique peut produire de meilleur. Un roman à part entière. »

... un mot capital manque, auquel Reiner Stach donne toute sa puissance reconsidérée : Juif. Les pages, voire le chapitre, sur le hassidisme, sont également centrales dans le travail de Stach autant que dans l'œuvre de Kafka.

Le Tome 1 nous laissait sur le déclenchement de la Grande Guerre, la rupture de ses fiançailles avec Felice Bauer, l'abandon du Procès. Reiner Stach analyse avec brio le silence assourdissant de l'écrivain au déclenchement de la guerre comme à toutes ses horreurs, alors que Felice rompait définitivement, parlant de « catastrophes de solitude ». La solitude est un des maîtres mots du livre. Comme si en approfondissant la solitude de Kafka, mais aussi son culte de la rupture amoureuse, laissant aussi livres ou récits inachevés, on touchait au mystère même de l'homme. En 1915, Kafka avait-il vraiment l'intention de s'engager ? Il fit tout pour, jusqu'à son passage en conseil de révision. De facto, Stach opte, comme jamais biographe ne fit avec une telle exigence historiciste pour Kafka, pourtant si peu

lié à l'histoire, pour une lecture en trois temps : d'abord la temporalité politique et historique de cette fin d'empire austro-hongrois signée en 1918, ensuite, le temps intime habité par des femmes, l'un et l'autre confrontés enfin, à celui de sa force créatrice. C'est seulement à l'aune de ces trois temps que l'œuvre nous apparaît dans toute sa dimension métaphysique.

Peut-être que la rupture chez Kafka demeure l'axe infrangible de toute sa vie. La seule femme dont il ne sépara pas, sinon par la mort, fut Dora Dymant, l'unique avec laquelle il vécut ses derniers mois. Au milieu de ces trois femmes et d'autres encore, la figure d'Ottla, sa sœur la plus proche, irradie.

Ces « catastrophes de solitude » sont hurlantes dans *Le Procès* et les grands récits de cette époque charnière dans la création de Kafka. Le grand talent de Stach est de lire une lettre, une page du Journal, en nous faisant voir ce que nous n'avions peut-être pas senti avec assez de prégnance.

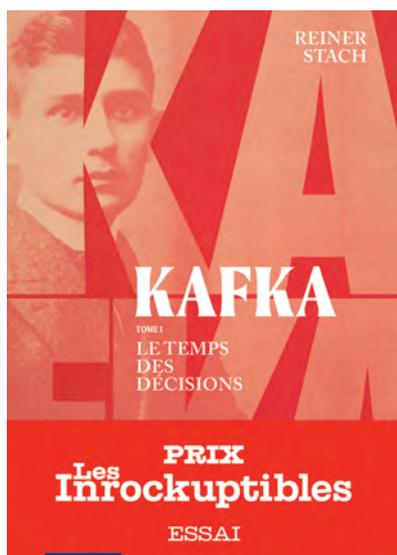
A la date du 19 septembre 1917, Kafka écrit sur la souffrance et le malheur de l'écrivain, une pensée majeure. Pour une fois, laissons la parole au commentateur : « *Kafka parle de l'écrivain en général, et il laisse échapper une tautologie : on ne peut pas savoir si tous ceux (ou presque) qui savent écrire sont par là même capables de parler du fond du malheur, car ceux qui ne peuvent pas ne laissent aucune trace* » (p.320). Les chapitres sur Milena sont incandescents, l'un d'eux est intitulé « Feux vivants ». Si la question juive est fort importante dans ces pages, l'analyse de la relation Milena Pollak – Frantz (c'est ainsi qu'elle l'écrivait)

■ par Michaël de Saint Cheron



Kafka, au plus intime, est admirablement analysée ici. Milena était déjà « l'amante et l'épouse d'un Juif ». Si Milena fut pour Kafka « un miracle », à qui il écrivit le 12 juin 1920 « Tu fais partie de moi », il rompit de lui-même toute relation avec elle, le jour où il comprit qu'elle ne se séparerait pas de son mari, Ernst Pollak, dont elle finit par divorcer en 1925. Résistante au nazisme, elle fut déportée à Ravensbrück, où elle mourut le 17 mai 1944, après des mois de tortures, de cachots, de maladies. Elle avait compris Kafka bien mieux certes que Max Brod.

Nous avons dit solitude, rupture, mais un mot capital manque, auquel Reiner Stach donne toute sa puissance reconsidérée : Juif. Les pages, voire le chapitre, sur le hassidisme, sont également centrales dans le travail de Stach autant >>>



« Quand il était question de littérature, il devenait intraitable et n'acceptait pas de compromis, car elle concernait tout son être. ... »

que dans l'œuvre de Kafka. Stach montre également combien Brod a pu se tromper dans son interprétation souvent fautive de l'œuvre de son ami génial. Brod se définissait avant tout comme sioniste au tournant de la Première Guerre mondiale, quand Kafka s'interrogeait d'une façon qu'il faut bien dire paradoxale, en 1914, dans son Journal : « Qu'ai-je de commun avec les Juifs ? ». Le dialogue avec Brod prend encore une autre dimension à partir de 1920, lorsqu'il considéra la sexualité au plus haut degré dans les catégories juives kabbalistiques. Dans une lecture percutante du Château, Reiner Stach écrit : « Un des mystères les plus inson-

dables du grand-œuvre de Kafka – et, dans l'art du roman, un tour de force qui l'élève au-dessus du Disparu et même du Procès – est cette façon dont il fait fusionner un mythe personnel et un mythe collectif du féminin tout en ménageant la singularité et la crédibilité de ses personnages, au sein d'un univers entièrement fictif » (p.643). Pour lui, Kafka idéalisait là encore Milena sans oublier ses défauts.

Puis Kafka s'attaque aux fantômes, remarque Stach, dans une analyse, là aussi, prégnante, qui lui a fait relire autrement ces pages du Journal datées des 24, 28 et 29 janvier 1922 :

« Je suis ailleurs, seulement la force d'attraction du monde humain est immense, elle peut faire tout oublier en un instant. Mais la force d'attraction de mon monde est grande elle aussi, ceux qui m'aiment m'aiment parce que je suis « abandonné », [...] parce qu'ils sentent que la liberté de mouvement qui me manque entièrement ici, je l'ai à un autre niveau dans des périodes heureuses. » Stach y voit un « instant rare, instant précieux », où Kafka révèle « un orgueil fondamental, la dignité de la puissance créatrice qui se passe de justification et trace sa propre voie » (p. 651).

La figure tutélaire de Dora Diamant apparaît à la fin du volume comme la seule femme avec laquelle Kafka ait jamais vécu, enfin réconcilié avec lui-même, avec son corps, avec l'amour, avec son rapport aux femmes. Un mariage était même souhaité par les deux

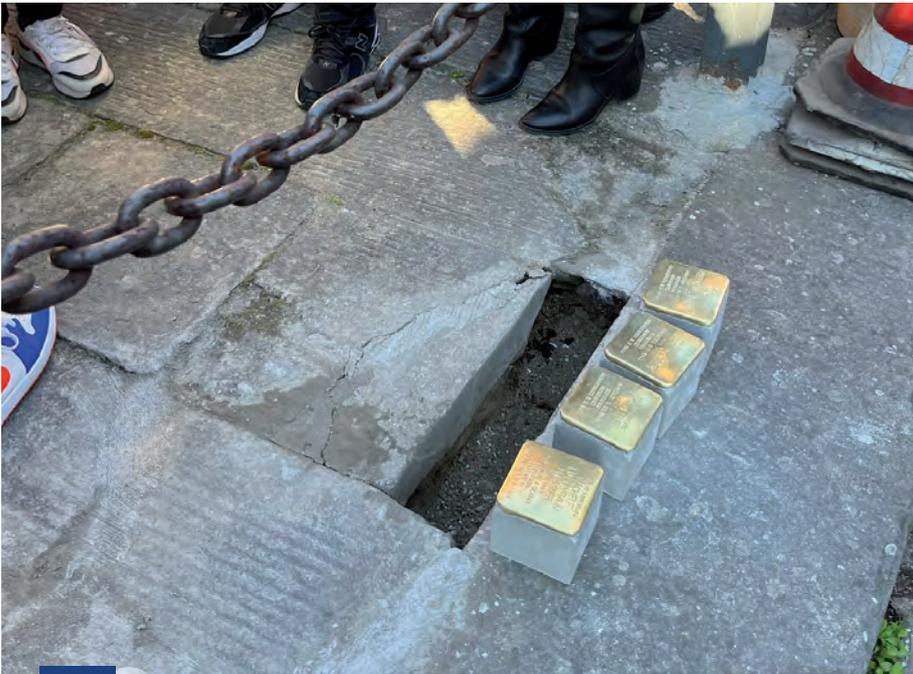
amoureux si l'orthodoxie de son père de Dora ne l'empêcha. Après Milena, Dora est celle qui comprit le mieux Kafka : « Quand il était question de littérature, il devenait intraitable et n'acceptait pas de compromis, car elle concernait tout son être. Il ne voulait pas seulement aller au fond des choses – il était au fond de lui-même » (p. 745). Dans ses derniers jours de cauchemar, ne pouvant plus parler, il écrivit à son médecin : « Tuez-moi si vous n'êtes pas un assassin ! » Parole qui résonne en nous à l'heure où la question d'un projet de loi sur la fin de vie doit être débattue au parlement.

Stach évoque dans ses dernières pages le meurtre dans les camps de la mort des trois sœurs de Kafka, Elli et Valli à Chelmo, Ottla à Auschwitz, et celui de ces deux femmes qu'il aimait, Julie Wohryzek à Auschwitz et Milena à Ravensbrück. Felice Bauer émigra aux États-Unis avec son mari et ses enfants et Dora Diamant fuit d'abord en Union soviétique avec son mari, avant de parvenir à fuir à nouveau, lors de la condamnation de celui-ci aux travaux forcés, pour la Grande Bretagne. Le couple Brod réussit à partir pour la Palestine.

Il est possible que l'on ne lira plus Kafka de la même manière après s'être immergé dans ce grand-œuvre biographique de l'un des écrivains prophètes, visionnaires, les plus hantés du XXème siècle. ■

[1] Traduit de l'allemand par Régis Quatresous, Le Cherche midi éditions, 2023.

Des STOLPERSTEINE ou des PIETRE D'INCIAMPO, qu'est-ce donc ?



Pose des quatre pierres d'achoppement pour la famille Ziegler devant le couvent de la rue Santa Marta à Florence, le 11/01/24.

■ par Alain Ziegler

Les quatre « Pietre d'Inciampo » quant à elles, ont été posées le 11/01/2024 devant le couvent de la rue Santa Marta à Florence, où se cachait la famille Ziegler, les quatre victimes étaient Jack Ziegler né en 1939, Liliane Ziegler, née en 1937, leur mère Sara Ziegler, (1917) et leur grand-mère Rachel Plessner (1883). Tous les quatre furent arrêtés le 08/12/1943 et assassinés le jour de leur arrivée à Auschwitz le 06/02/1944. Seul survivant, leur père, mari et gendre Joseph Ziegler revint d'Auschwitz à la libération et refonda notre famille fidèle à la Choul Montevideo depuis 1949 !

Voici, pour mieux vous y retrouver, les deux discours prononcés à la pose de ces « pavés de mémoire » :

•••

DISCOURS DE HANOVRE 25/05/2022

Mesdames, Messieurs,

« Ce que je veux oublier, je ne peux pas oublier ». Ma grand-mère Gerda a passé les dernières années de sa vie à répéter ces mots qu'il ne fallait cependant pas prendre pour une philosophie de vie : il s'agissait d'une malédiction.

Voilà pourquoi elle ne nous racontait rien, sur rien. Parler de ce qui lui était arrivé à Auschwitz, Ravensbrück ou ailleurs lui était bien sûr impossible. Évoquer sa vie à Hanovre avant la guerre semblait tout autant impensable : peut-être que se souvenir de la vie et des gens qui lui ont été arrachés était tout autant cauchemardesque.

>>

Les Stolpersteine ont été créés en 1997 par l'artiste berlinois GUNTER DEMNIG. Ce sont des pavés de béton de dix centimètres de côté, enfoncés dans le sol en ville, et dont la face supérieure, affleurante, est recouverte d'une plaque de laiton gravée, honorant la mémoire d'une victime du nazisme. Ils sont positionnés devant la dernière adresse connue des personnes qui ont ainsi été commémorées.

M. Demnig, en tant que Français, je ne peux m'empêcher de voir dans vos Stolpersteine un écho à la Recherche du temps perdu de Marcel Proust.

Par une étrange coïncidence, comme aurait dit le regretté Rabbín D. Gottlieb (z.l.), les familles Ziegler et Ehrenberg ont été, à deux reprises en moins de

deux ans, sollicitées et invitées pour la pose de quatre Stolpersteine, à Hanovre (Allemagne), et de quatre Pietre d'Inciampo, à Florence (Italie).

Les quatre « Stolpersteine », posés le 25/05/2022 devant la maison familiale à Hanovre, commémoraient la déportation en 1938 et l'assassinat de quatre personnes de la famille d'Evelyne Ziegler, dont la maman Gerda Ehrenberg, née Storch, avait survécu malgré plus de trois ans à Auschwitz et dans divers camps nazis, tandis que sa sœur aînée, Martha Storch, avait pu survivre cachée à Cracovie puis réussit à émigrer clandestinement en Palestine en 1939.

Les quatre victimes de cette rafle précoce (Polenaktion 1938) furent Senta Storch, née en 1926, Viktor Storch, né en 1931, et leurs parents Abraham Storch (1890) et Bronia Storch (1897).

Pour nous autres descendants, au contraire, commémorer la Shoah et se souvenir de notre grand-mère est facile. Nous chérissons le souvenir d'une femme douce, quoique déterminée et courageuse, et nous accomplissons respectueusement notre devoir de mémoire. Il n'y a pas non plus de douleur inhérente à se souvenir de mamie Gerda ou de l'Histoire, avec un grand H, qu'elle a subie.



Gunter Demnig pose une pierre d'achoppement pour la famille Storch sur la Karmarschstraße à Hanovre
Photo © Katrin Kutter

Il s'agit d'ouvrir aux passants un espace mental afin de se souvenir de la famille Storch. En trébuchant sur les pavés et en regardant ces noms, ces passants pourront offrir à Abraham, Bronia, Senta et Viktor la tombe qu'ils n'ont jamais eu la chance d'avoir, même si ce n'est que pour quelques secondes.

M. Demnig, en tant que Français, je ne peux m'empêcher de voir dans vos Stolpersteine un écho à la Recherche du temps perdu de Marcel Proust. Dans Le Temps retrouvé, le narrateur trébuchait sur un pavé, ce qui lui permet de se souvenir de son passé de manière saisissante. Grâce à votre travail, et bien qu'il s'agisse d'une modalité différente de souvenir, notre famille a également retrouvé un morceau de son passé, que nous pensions en effet perdu.

En effet, hormis l'histoire de la Shoah et de la Seconde Guerre mondiale

d'une part, et les éruptions d'histoires qui surgissaient parfois de notre grand-mère d'autre part, nous ne connaissions presque rien de la vie de notre grand-mère avant la guerre. À part quelques noms et quelques dates, notre histoire familiale semblait impossible à reconstituer. Grâce au travail du Dr. Edel Sheridan Quantz, notre famille a maintenant la chance de pouvoir raconter de nouvelles histoires, que nous croyions perdues à jamais.

Mais ces Stolpersteine ne sont pas à propos de nous. Il s'agit d'abord d'Abraham, Bronia, Senta et Viktor, tués par les nazis, et Martha et Gerda, qui ont miraculeusement survécu. Il s'agit de reconnaître publiquement ce qui leur est arrivé et d'incarner dans leurs noms le meurtre et la douleur dans l'espoir que cela n'arrive pas à nouveau – à qui que ce soit, Juifs ou non.

Ensuite, et comme avec les autres Stolpersteine, il s'agit d'ouvrir aux passants un espace mental afin de se souvenir de la famille Storch. En trébuchant sur les pavés et en regardant ces noms, ces passants pourront offrir à Abraham, Bronia, Senta et Viktor la tombe qu'ils n'ont jamais eu la chance d'avoir, même si ce n'est que pour quelques secondes. Concernant les futurs pavés de Martha et Gerda, ils constitueront un signe d'espoir : le peuple juif peut survivre, et survivra quoiqu'il arrive. Les Juifs pourront fonder des familles heureuses, comme celle qui vivait paisiblement au 4, Gruppenstrasse.

Gary Ziegler



DISCOURS DE FLORENCE 11/01/2024

Pose cérémoniale des PIETRE D'INCIAMPO en l'honneur de Sara Ziegler, Rachel Plessner, Liliana Ziegler et Jack Ziegler, tous arrêté le 08/12/1943 à Florence et assassiné à Auschwitz le 06/02/1944.

Chers tous,

Cette cérémonie est, pour notre famille, pour ma sœur et pour moi-même, un honneur, une gratitude aux Autorités et aux Associations florentines, et en même temps une tristesse ravivée de la perte d'une demi-sœur de sept ans, d'un demi-frère de cinq ans, de leurs mère et grand-mère, tous assassinés par le gaz à Auschwitz le 06/02/1944.

C'est aussi de plus, aujourd'hui, la douleur de constater qu'exactement quatre-vingts ans plus tard, des horreurs de même nature sur des innocents sont restées d'actualité, ce que nous ne pensions plus possible. L'indifférence, parfois la vindicte sont restées intactes devant ces crimes renouvelés. Vous me demandiez, chère Sandra, de dire un mot aujourd'hui pour évoquer les valeurs humaines de nos disparus et les souvenirs que nous partagions avec eux.

Tâche difficile évidemment, puisqu'aucune personne vivante aujourd'hui n'a connu ces quatre victimes de la barbarie du 20ème siècle. Mais tâche formidable, puisqu'elle me permet de vous dire ici un mot de la personne, déportée en même temps qu'eux, seule survivante de cette déportation : Joseph Ziegler, leur père, mari et gendre, qui surviva à ce crime où il aura perdu toute sa famille. Joseph, le père de Liliana et de Jack, qui, revenu à Paris en 1945, seul,





Les poses de ces « pierres de la mémoire » sont peu utilisées en France où les autorités juives ne sont pas toutes d'accord avec ce mode de commémoration. En Allemagne, il y en a déjà plus de 53.000 posées, plusieurs centaines le sont en Italie, et quelques dizaines seulement en France.

malade et ruiné, trouvera la force de partir en Egypte pour créer une affaire de ferrailles qui sera vite prospère, qui trouvera la force de se remarier avec Marguerite, une jeune femme qu'il avait rencontrée et aidée pendant la guerre, une guerre toute passée en tant que résistant de la première heure jusqu'à sa déportation. Il se maria avec cette dame en 1948, cette dame qui devint ma mère et celle de ma sœur Arlette, née après moi. Notre père fut extrêmement fier de reconstituer une famille avec deux enfants et il nous a toujours dit que nous devons témoigner de ce qui c'était passé, que les nazis avaient voulu effacer. Il nous parla beaucoup, dès que nous fûmes en âge de l'entendre, des circonstances terribles de la

guerre, de sa résistance continue contre les nazis et de la fin tragique de sa première famille que nous honorons aujourd'hui. Cette fin sinistre commença avec l'arrestation de toute sa première famille à Florence, son incarcération à Milan, sa déportation le 30/01/1944 vers Auschwitz par un des grands convois du « Binario 21 » de la gare centrale de Milan. Cette arrestation à Florence était la conséquence d'une dénonciation du « résistant » Ziegler aux autorités allemandes, faite par un traducteur (tradittore) que notre père avait engagé pour mieux communiquer avec les autorités ecclésiastiques de Florence, dans le cadre de l'aide que ces gens d'Eglise accordaient aux Juifs étrangers bloqués à Florence. Nous nous souvenons d'ailleurs bien des rencontres annuelles en été à l'archevêché de Lucca, pendant de nombreuses années de notre prime jeunesse, où notre père nous accompagnait pour que Monseigneur Moneghello nous bénisse, ma sœur et moi, lui qui avait bien connu Liliana et Jack. Tout petits, nous nous demandions avec ma sœur pourquoi ce Monsieur habillé bizarrement pleurait en nous voyant. Nous voulons associer aujourd'hui sa mémoire à cette commémoration ainsi que celle de Monsei-

gneur Elia dalla Costa, archevêque de Florence à l'époque.

La famille reconstituée de Joseph Ziegler compte aujourd'hui deux enfants, sept petits-enfants et vingt-neuf arrière-petits-enfants, qui témoignent tous de la résilience de Marguerite et de Joseph, de leur courage et de leur volonté de maintenir vivante la mémoire de la « première » famille disparue, volonté à laquelle nous vous remercions du fond du cœur de vous être associés, chers tous, par le scellement des Pietre d'Inciampo que vous avez voulu réaliser si admirablement.

Grazie Mille, merci beaucoup.

Alain Ziegler



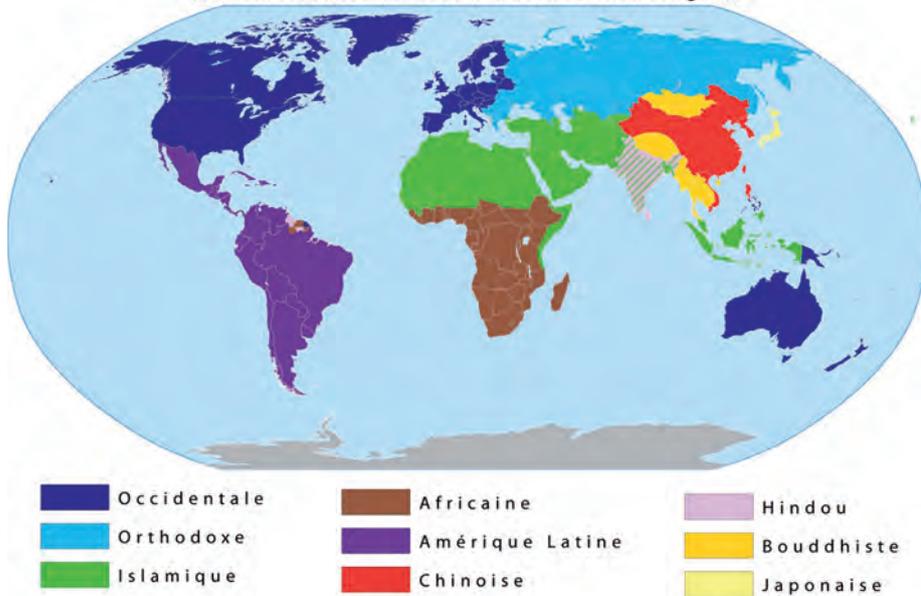
Voici quelques illustrations des poses de ces « pierres de la mémoire », peu utilisées en France où les autorités juives ne sont pas toutes d'accord avec ce mode de commémoration. En Allemagne, il y en a déjà plus de 53.000 posées, plusieurs centaines le sont en Italie, et quelques dizaines seulement en France.



Je ne me prononcerai pas sur l'opportunité de ce mode de mémoire, en général, mais je dirai simplement que, pour ce qui concerne nos familles, Ehrenberg, Garih et Ziegler, nous avons tous été touchés par ces poses de minimonuments qui servent de points de repère et de semblants de sépultures pour toutes ces victimes qui n'en ont jamais eues nulle part ailleurs. ■

Le choc des civilisations : réflexions juives personnelles

Les civilisations selon Samuel Huntington



Le choc des civilisations est le titre bien connu d'un livre devenu un classique, publié en 1996 par Samuel Huntington. Devenu un classique de la littérature géopolitique, c'est un ouvrage souvent mal compris, voire fortement décrié, en particulier en France.

Selon Huntington, les conflits seront de plus en plus d'ordre culturel et non plus d'ordre idéologique ou d'ordre économique. Dans ce contexte, les conflits ne sont plus des guerres comme le monde a pu en connaître. Le conflit a pour but de déterminer quel modèle de valeurs domine le monde.

Alors que le mur de Berlin vient de s'effondrer, que la Guerre Froide s'est achevée, certains suivant Francis Fukuyama pensent que l'on est arrivé à la Fin de l'Histoire, que le modèle de la démocratie libérale occidentale a triom-

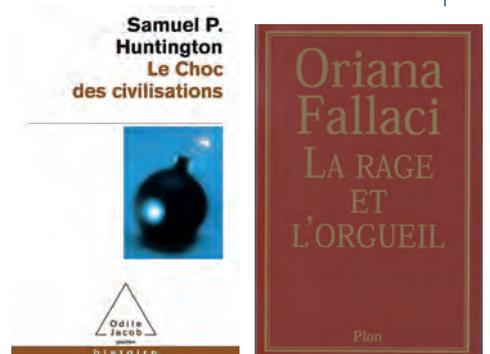
phé pour de bon et devient la norme internationale. C'est dans ce contexte que Huntington publie le choc des civilisations, dont la thèse centrale est qu'à un monde bipolaire succède un monde multipolaire autour de 9 civilisations : la civilisation chrétienne occidentale, la civilisation orthodoxe, la civilisation d'Amérique latine, la civilisation islamique, la civilisation hindoue, la civilisation chinoise, la civilisation africaine, la civilisation japonaise et la civilisation bouddhiste.

Selon Huntington, les conflits seront de plus en plus d'ordre culturel et non plus d'ordre idéologique ou d'ordre économique. Dans ce contexte, les conflits ne sont plus des guerres comme le monde a pu en connaître. Le conflit a pour but de déterminer quel modèle de valeurs domine le monde. Chez Huntington, trois civilisations ont une prétention à imposer leur modèle : l'Occident chrétien, l'Islam, la Chine. On pourrait ajouter une civilisation qui a

■ par Anthony Gripe

une vocation universelle en ce sens qu'elle s'adresse au monde et que Huntington a oublié : le Judaïsme.

Depuis la publication de ce livre, force est de constater que l'Histoire du monde est largement marquée par un conflit entre l'Occident et l'Islam au niveau des valeurs. Dans son livre *La rage et l'orgueil*, Oriana Fallaci développe la thèse selon laquelle ce conflit est irréductible. Elle le caricature volontairement en écrivant que si l'Islam triomphe, on ne pourra plus boire du whisky ou porter une mini-jupe. Pour elle, les mini-jupes et le whisky sont l'essence de la liberté. On peut en sourire, mais la remarque est beaucoup plus profonde qu'il n'y paraît. Derrière la licence se cache une valeur : la liberté. Pour Oriana Fallaci, l'Islam c'est l'inverse de cette valeur de liberté. D'ailleurs Islam signifie Soumission.



Occident et Islam sont donc irréciliables, l'un est du côté de la liberté, l'autre de la Soumission. Mais de la liberté ou de la soumission à qui ? à quoi ? Au fond l'opposition repose sur la réponse à une seule question : qui est au centre du monde ?

L'Occident a hérité de la philosophie grecque que l'homme est au centre du monde. Et D. ? Dans la mesure où il existe, D. est dans la périphérie. Comme dans la philosophie du Tsim Tsoum, D. se serait retiré du monde pour laisser toute sa place à l'homme. L'homme centre du monde évolue dans un système politique qui vise à l'épanouissement de la condition humaine : la démocratie libérale. C'est ce qui conduit, peut être naïvement, à penser que comme tout homme aspire à son épanouissement, le monde entier ne peut qu'aspirer à vivre en démocratie.

Malheureusement, dans le monde islamique, il existe des présupposés fondamentalement différents. L'aspiration à la liberté et à la démocratie y tient du blasphème. Comment l'homme peut-il aspirer à la liberté alors que c'est D. qui décide de tout ? La seule relation possible envers D. tient de la soumission dans la mesure où D. est au centre du monde et l'homme est lui à la périphérie.

Les deux systèmes sont parfaitement irréductibles d'autant qu'ils se nourrissent l'un de l'autre. Lorsque l'Occident est assimilé à la mini-jupe et au whisky, aux yeux de l'Islam, il n'est que débauche et vacuité et n'a donc rien à proposer à l'humanité. A l'inverse, l'Occident voit dans l'Islam un système de valeurs qui conduit à la violence et à l'autoritarisme dans une civilisation

figée, où l'homme ne peut s'épanouir.

Cette différenciation entre les civilisations va s'incarner dans la position de l'individu. Qui suis-je ? En Occident, où règne l'individualisme, je suis d'abord moi-même et ensuite j'appartiens à une communauté. Dans les civilisations orientales, et en particulier chinoise, c'est exactement le contraire. L'homme est d'abord membre d'une communauté et ensuite il est individu. D'ailleurs, cela reflète la position du judaïsme antique. Quelle est la pire des menaces dans la Torah ? Le Karet, le retranchement du peuple. Dans la critique orientale de l'Occident, cet individualisme est conçu comme de l'égoïsme et est assimilé à une chute morale.

Comme on l'a vu avec ces petites identités, le Judaïsme a des caractères communs avec l'Occident, l'Islam et la civilisation chinoise. Avec l'Occident, le Judaïsme pense que D. s'est retiré en périphérie pour laisser de la place à l'homme. Avec l'Islam, le Judaïsme porte un code de valeurs qui se traduit dans une pratique morale de la vie. Avec l'Orient, le Judaïsme perçoit l'homme comme membre d'une communauté avant d'être un individu. Peut-être que le Judaïsme pourrait être un facteur de conciliation ?

Le Judaïsme est un espace de rencontre. Dans le Judaïsme, D. n'est pas au centre du monde, pas plus que l'homme. Ce qui est au centre du monde c'est le dialogue, la rencontre, la collaboration entre D. et l'homme. C'est là une différence fondamentale avec l'Occident chrétien, héritier de la Grèce antique. On l'observe dans le mythe de Prométhée : la réussite de l'homme est liée au progrès technique, matérialisé par le feu, qui est littéralement arraché aux dieux. La réussite humaine est donc associée à une révolte contre les dieux. Or, le midrach donne une interprétation très différente : l'homme passe son premier jour dans la lumière. Quand vient la nuit et l'obscurité,

l'homme se demande si c'est sa faute et il se met à pleurer. Hachem voyant cela donne à l'homme deux silex en lui disant : « frotte ». Donc pour les juifs, D. a de la sympathie pour l'homme. Ils ne sont ni ennemis, ni rivaux et c'est D. qui donne volontairement le feu aux hommes. Mais le judaïsme va au-delà : D. ne fournit pas le feu à l'homme directement, il lui fournit l'outil pour le fabriquer de sorte que l'homme participe.

La différenciation entre les civilisations va s'incarner dans la position de l'individu. Qui suis-je ? En Occident, où règne l'individualisme, je suis d'abord moi-même et ensuite j'appartiens à une communauté. Dans les civilisations orientales, et en particulier chinoise, c'est tout le contraire. L'homme est d'abord membre d'une communauté et ensuite il est individu.

Ce rapport entre D. et l'homme dans le Judaïsme est bien symbolisé par la phrase : « Le septième jour, D. a cessé son œuvre pour l'achever ». **Le judaïsme pense fondamentalement que D. a commencé son œuvre et l'a confiée à l'homme pour l'achever. Dans le judaïsme, D. et l'homme collaborent dans une réelle intimité. Cette idée le Judaïsme peut l'apporter aux autres civilisations pour les réconcilier.**

Mais cette vision juive du monde n'est pas nouvelle. Si le monde ne l'a jamais intégré, pourquoi maintenant ? Tout simplement, parce que le juif c'était l'exilé, le paria. Aujourd'hui, les juifs ont leur Etat, porteur des valeurs de la civilisation juive. Loin d'être un facteur de guerre comme les antisémites l'affirment, l'existence d'Israël peut être porteuse d'un message universel de réconciliation entre les différentes civilisations. ■

Le Judaïsme a des caractères communs avec l'Occident, l'Islam et la civilisation chinoise. Avec l'Occident, le Judaïsme pense que D. s'est retiré en périphérie pour laisser de la place à l'homme. Avec l'Islam, le Judaïsme porte un code de valeurs qui se traduit dans une pratique morale de la vie. Avec l'Orient, le Judaïsme perçoit l'homme comme membre d'une communauté avant d'être un individu.

Quelle est la guerre d'Israël ?

Dans la parasha Chelakh Lekha, sur injonction divine, douze explorateurs représentant des tribus, désignés par Moïse pour leurs qualités, partent inspecter la Terre Promise, observer sa population, ses villes et places fortes. Le rapport ambigu qu'ils font au retour, reconnaît la richesse de la contrée mais déclare leurs habitants trop puissants pour être soumis. Dix des envoyés dissuadent les enfants d'Israël d'entreprendre la conquête ordonnée par le ciel, provoquant une rébellion contre Moïse et Aaron de laquelle deux explorateurs se dissocient avec vigueur : Caleb de la tribu de Juda et Josué de la tribu d'Éphraïm mériteront par leur acte de foi d'entrer dans la Terre Promise, à la différence du peuple au-dessus de vingt ans qui finira ses jours dans le désert. Après une suite d'imprécations divines auxquelles répondent les plaidoiries de Moïse, l'ordre revient dans le campement. Au lendemain, une faction d'insurgés repentis décide d'aller combattre les Amalécites et Cananéens postés sur une montagne. Moïse tente de les dissuader : « L'Éternel ne sera pas avec vous ». Ils furent taillés en pièces.

Il me semble que l'unique façon pour Israël de gagner la guerre qui s'étend désormais sans limites de temps ni d'espace, est de réactiver la distribution des rôles abrahamique. Pas par des accords sur papier timbré, mais par une ascèse dans tous les chapitres de la vie intérieure du pays, affecté d'innombrables oppressions, injustices, monopoles, ostracismes, corruptions, crises identitaires...

La guerre d'Israël est avant tout métaphysique : c'est celle d'acquérir un cœur entier, une confiance rayonnante

dans la parole de l'Éternel, comme Nahshon ben Aminadav entrant dans la mer des Joncs, et Josué quarante ans plus tard devant les murs de Jéricho qui s'effondrent au son des trompettes. L'élan d'absolue obéissance à l'ordre divin suppose le triomphe sur la peur animale, la mentalité d'esclave, la distance quant au règne apparent mais trompeur de la raison objective, la renonciation au confort immédiat. Ces victoires non physiques sont les plus difficiles, car elles engagent une recherche de clarté intime qui déstabilise nos routines faussement rassurantes et les idées reçues de la realpolitik dont la validité est toujours transitoire. Sans ces batailles intérieures où nous débusquons le Hametz dans les recoins de nos actes, de nos paroles et de nos pensées pour l'anéantir, les Bnei Israël ne peuvent remporter de victoire terrestre durable, de celles qui remettraient sur un chemin de pérennité la Création dont nous sommes les gardiens universels.

La vérité est multiple, nul ne la détient. Elle surgit par fulgurances quand les sensibilités en désaccord se délestent de leurs terreurs, obsessions, dogmes pour recevoir la vibration de l'autre, l'interpréter et en assimiler quelques gouttes rendues précieuses par la sincérité qui les inspire. Devant le terrible conflit (prévu depuis les décennies où l'on balaye les problèmes sous le tapis pour sacrifier à l'idole de la croissance) peu d'Israéliens s'interrogent sur la validité de l'entrée dans Gaza dont le but officiel est le retour des otages et la destruction des tunnels. Aujourd'hui, plus de jeunes soldats ont été fauchés qu'il n'y eut d'otages et le sort des survivants est hypothétique. Un nombre certain de tunnels et d'infrastructures du Hamas sont anéantis, or nous savons qu'ils se reconstruisent vite. Cette campagne, avec ses rebondissements du côté du Hezbollah et les crépitements

■ par Ralph Toledano

croissants de l'intifada en Samarie n'affronte pas le sujet, non plus que la territorialité nationaliste palestinienne pourrait le résoudre. La rivalité remonte à l'origine des temps quand Abraham promet à Ismaël une multitude de royaumes puissants et réserve à Isaac une petite terre aride mais surtout la prérogative de transmettre la connaissance de l'Éternel à toutes les familles de l'homme. Bien plus tard, profitant de notre absence de la scène, le dogme du jihad substituera la conquête géographique au projet transcendantal inaccompli des hébreux, pour préconiser un empire divin sous la bannière de l'Islam.

Il me semble que l'unique façon pour Israël de gagner la guerre qui s'étend désormais sans limites de temps ni d'espace, est de réactiver la distribution des rôles abrahamique. Pas par des accords sur papier timbré, mais par une ascèse dans tous les chapitres de la vie intérieure du pays, affecté d'innombrables disfonctionnements, oppressions, injustices, monopoles, ostracismes, corruptions, crises identitaires et amnésies. Notre clarté enseignerait au monde l'unité du divin et son rayonnement abolirait enfin les guerres qui furent toujours la compilation de millions de disharmonies personnelles, galvanisées par un pouvoir superficiel ou pervers.

Cependant, si la guerre physique s'impose (tout en sachant que les légions célestes sont les véritables combattants), rappelons-nous que seuls les soldats renforcés par leur respect intérieur des commandements étaient appelés à servir, dans l'antiquité. Ce qui pose une autre question : celle de l'exemption des étudiants de yeshiva qui devraient être en majorité sur le front. ■

Le kibboutz religieux et l'évolution de la Halakha

Simha Friedman est né en Allemagne en 1911, il étudie au séminaire rabbinique de Berlin. Il fera son alya en 1939 et rejoindra le Kibboutz religieux Tirat Zvi.

Renonçant à une carrière rabbinique, il se consacre alors à l'éducation et à l'enseignement. Il sera plusieurs fois député du Parti National Religieux et enseignera le Talmud à l'Université de Bar Ilan.

Je l'avais rencontré à Jérusalem en 1978 lors d'un séminaire pour étudiants que j'avais organisé. C'était un homme simple, ainsi il était venu en bus depuis Tirat Zvi pour donner plusieurs conférences sur le Talmud.

Marc Kogel

Le Kibboutz religieux est basé sur la fidélité à la Torah et sur l'acceptation inconditionnelle de la *Halakha* telle qu'elle existe dans le Talmud, *Richonim* et *Poskim*, comme principe fondamental de la vie de tous les jours. A part cela, le Kibboutz n'admet aucune forme de judaïsme religieux qui ne soit pas fidèle à la *Halakha*. Bien sûr, la *Halakha* ne constitue pas le seul aspect religieux du judaïsme, mais il en est le plus important. En effet, la *Halakha* n'est pas seulement le vrai point de contact entre la religion et la réalité, en même temps que le moyen qui permet à la loi divine de diriger les actions des hommes, mais également l'aspect le plus caractéristique et universellement reconnu du judaïsme.

Depuis toujours il y avait, au sein du Judaïsme, des divergences d'opinion sur les questions concernant la foi. Mais la religion juive n'a jamais formellement déclaré qu'il est contraire à la loi d'avoir des opinions spécifiques. La controverse entre Maïmonide et Joseph Albo sur les dogmes du Judaïsme nous fournit un exemple à ce sujet. Maïmonide soutenait que la foi dans la venue du Messie doit être partagée par chaque Juif et il a inclus cette obligation dans ses treize articles de foi. Albo, de son côté, essayait de prouver que cela n'était pas un dogme et qu'un Juif qui ne parta-

geait pas cette croyance ne devait pas être considéré comme un homme qui rejette l'un des principes fondamentaux du judaïsme.

Toutefois, dans le domaine de la *Halakha*, il n'y a jamais eu de controverse sur un sujet donné après que, à l'issue des délibérations, une décision finale eût été prise. Il n'y a jamais eu de discussion sur la validité du précepte concernant les 39 catégories de travaux interdits le Chabbat. Si donc, nous essayons de tirer une conclusion générale de ce qui a été exposé plus haut, nous pourrions peut-être la formuler ainsi : alors qu'il peut y avoir, au sein du Judaïsme, des différences d'opinion sur la plupart des questions théoriques, et particulièrement sur celles qui appartiennent à la philosophie théologique, aucune discussion n'est admise dans le domaine des observances quotidiennes, à partir du moment où une décision a été prise. La réalité n'est jamais statique : elle est continuellement soumise à des changements. Mais tandis que la vie sociale juive des générations antérieures connut des changements qui étaient lents à certaines époques et subits à d'autres, la nouvelle société juive établie en Israël est d'un caractère très dynamique et soumise à des changements extrêmement rapides. Bien mieux, le mouvement national juif nous oblige

■ par Simha Friedman

à nous préoccuper de certains aspects de la vie sociale et économique, qui n'intéressaient pas la *Halakha* durant de nombreuses générations, et notamment du fait que de nos jours existent des paysans juifs, qui cultivent la terre d'Israël. On peut donc se demander comment des Juifs peuvent-ils observer scrupuleusement la loi religieuse, s'ils doivent constamment faire face à des situations, qui ne sont pas mentionnées dans la *Halakha* ?



...

La Halakha ne constitue pas le seul aspect religieux du judaïsme, mais il en est le plus important. En effet, la Halakha n'est pas seulement le vrai point de contact entre la religion et la réalité, [...], mais aussi l'aspect le plus universellement reconnu et caractéristique du judaïsme.

Nous nous trouvons ici en présence d'un phénomène auquel toute loi se heurtera fatalement : aucune loi ne peut être rédigée de manière à répondre aux besoins des conditions différentes de l'avenir. Cela est vrai aussi pour les lois de la Torah. Cela revient à dire que tous les changements, qui interviennent dans la vie, exigent une adaptation des textes législatifs. Bien sûr, les principes de base doivent être maintenus, mais il convient d'adapter le texte modifié à la nature des circonstances nouvelles créées par le changement. Il est donc >>

possible qu'une nouvelle réalité conduise à une formulation halakhique nouvelle sans porter atteinte à la nature des lois de la Torah. Ces formulations continueront à être pénétrées de l'esprit divin.



Nous arrivons ainsi aux problèmes actuels. Il se trouvait que le *Kibboutz Hadati* devait établir un nombre considérable de ses villages dans des régions désolées, où les *Haloutsim* avaient à faire face à de graves problèmes matériels. Les pionniers religieux ont ouvert des voies nouvelles à la *Haloutsouth* dans la vallée de Beth-Cheane et dans les montagnes de Hébron dans ces régions ils ont servi d'exemple à tout le mouvement *haloutsique*. Ces pionniers devaient créer une tradition agricole adaptée à leurs possibilités pendant qu'ils luttèrent contre la nature hostile et un climat terrible. Ils étaient entourés de voisins arabes, qui considéraient l'entreprise pionnière des Juifs comme une épine dans leur chair et mirent tout en œuvre pour la détruire. A part cela, les *Kvoutsoth* étaient pour la plupart séparées du corps du *Yichouv* et devaient, pour une grande part, assurer leur existence par leurs propres efforts tout en restant fidèles à leurs convictions religieuses et nationales. Ils rejetaient toutes les solutions préconisant le concours de non-Juifs ou de Juifs non-religieux, et tous les problèmes qu'ils rencontraient, ils devaient les résoudre conformément à la *Halakha*.

Le délai posé par des questions peut être à l'origine de dangers. Aussi le Talmud établit-il sans équivoque la règle que voici : « Dans un cas pareil, agis d'abord et pose des questions ensuite. »



Quelques exemples suffiront pour illustrer la nature générale de ce problème. Sous le mandat britannique les terres de la vallée de Beth-Cheane étaient res-

tées, jusque dans les années trente, la possession de Bédouins semi-nomades. La région était aride, mais pourvue de nombreuses sources, qui permettaient l'irrigation au moyen de canaux. Conformément à la loi turque, la quantité d'eau attribuée aux habitants était déterminée par l'étendue de la propriété. En pratique, un paysan possédant une certaine superficie de terres pouvait obtenir certains jours du mois, fixés à l'avance, une quantité d'eau proportionnelle à l'étendue de sa propriété.

Lorsque le Fonds National Juif commença ses activités, il acheta des terres dans cette région. Les colons juifs s'y établirent et la *Kvoutsa* de Tirat-Tzevi fut intégrée à ce système de distribution.

Nos voisins arabes essayèrent de nous voler de l'eau. Ils obstruèrent l'orifice de nos canaux et détournèrent l'eau à leur profit. Ils n'eurent aucun mal à découvrir que le temps le plus propice pour voler étaient la nuit et le Chabbat. Nous nous rendîmes bientôt compte de ce qui se passait. Nous mîmes fin à leurs activités nocturnes en dégageant les orifices obstrués, mais nous ne savions pas comment réagir le jour du Chabbat. Il ne s'agissait pas seulement d'une perte matérielle, mais nous risquions de perdre pour toujours le droit de recevoir de l'eau le Chabbat, car la loi turque admettait le principe de l'usage, de sorte que ceux qui s'approvisionnaient régulièrement en eau un certain jour, pouvaient faire état de ce précédent pour transformer en loi ce qui avait été un usage pendant un certain temps.

Nous nous adressâmes au Grand Rabbinate qui nous fournit des directives pour notre manière d'agir. On nous informa que si nous nous rendions compte du vol d'eau le Chabbat en d'autres mots si l'orifice par laquelle l'eau s'écoulait en notre direction était obstrué et un autre ouvert par nos voisins il nous incombait de dégager le premier et d'obstruer celui qui orientait l'eau vers eux. Cela signifiait l'accom-

plissement d'un travail interdit le Chabbat. Mais, à cette occasion, l'interdiction avait été levée parce qu'une passivité de notre part aurait pu mettre en danger l'existence de toute la population juive d'Israël. On nous disait donc d'agir de la manière décrite plus haut, mais avec la restriction de faire notre possible pour minimiser la transgression en nous basant sur le principe du *Issour Katane* tel qu'il est formulé dans le Talmud : faire exécuter le travail en question par deux personnes et non par une seule. On nous conseilla également de lier les outils nécessaires de manière à ce que leur transport interdite le Chabbat, soit indirect. Mais cela n'était qu'une précaution additionnelle, car s'il avait été impossible de faire exécuter le travail par deux personnes, on nous aurait donné la permission de confier la tâche à une seule personne.



Un autre exemple : il n'y a pas bien longtemps, notre *Kvoutsa* n'était pas reliée au réseau électrique et devait produire elle-même le courant indispensable. Il arriva que notre générateur tomba en panne le Chabbat. Puisque l'approvisionnement en électricité était essentiel pour le bien-être d'une communauté de plusieurs centaines de personnes comprenant des malades, des vieillards et des enfants, nous avions l'habitude de faire des réparations nécessaires en nous basant sur les instructions techniques fournies par le Rabbinate qui spécifiaient que le moteur devait être mis en marche par deux personnes.



Je me rappelle un cas particulier, qui se situe au début de la Guerre de l'Indépendance. Nous étions en communication radiophonique avec le quartier général de la région 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Un certain Chabbat, au moment où devait commencer la prière de *chaharit*, nous reçûmes un message disant que l'état d'alerte avait été proclamé et qu'on s'attendait à une

attaque prochaine. Toutefois, on ne savait pas exactement quand l'attaque serait lancée : elle pourrait survenir un jour ou deux plus tard et pas forcément au cours de la prochaine demi-heure. Le « Comité des Affaires religieuses » se réunit immédiatement et le commandant militaire local participa à la discussion. Nous décidâmes de terminer tout d'abord le service religieux et de faire *Kiddouch*. Puis des membres adultes de la *Kvoutsa* mettraient leurs vêtements de travail et commenceraient à creuser des tranchées. Nos raisons pour cette décision étaient claires : nous ne doutions pas que le message reçu fût basé sur des informations sûres. Par ailleurs, nous n'avons pas le moindre doute que dans une telle situation il était permis et même obligatoire de « profaner le Chabbat », et d'agir ainsi avec le sentiment de faire une grande *Mitzva*. Ici, une remarque importante s'impose. Dans certains cas, nous avons agi sans avoir consulté auparavant les autorités compétentes sur l'interprétation de la *Halakha*. Mais que serait-il arrivé si les autorités avaient pris une autre décision ? Est-ce qu'un tel comportement de notre part n'équivaut pas à une transgression de la loi ? Et est-ce qu'il ne pouvait pas conduire à une situation où chacun pourrait agir selon sa volonté ? Mais en vérité il ne s'agissait pas de cela. Le Talmud babylonien (*Yoma 84 b*) dit : « *Celui qui agit vite, mérite louange et point n'est besoin de demander la permission du Beth-Din* ». Le passage correspondant du Talmud de Jérusalem (*8-5*) s'exprime ainsi : « *Celui qui agit vite, mérite louange ; celui qui est consulté peut s'attirer des reproches et celui qui pose des questions verse le sang*. » Le délai posé par des questions peut être à l'origine de dangers. Aussi le Talmud établit-il sans équivoque la règle que voici : « Dans un cas pareil, agis d'abord et pose des questions ensuite. » Quelle conclusion devons-nous tirer de cette règle ? Tout d'abord elle permet à la communauté et à l'individu de parer au danger en adoptant des mesures de protection. Ensuite, elle protège les formulations halakhiques

contre les interprétations et adaptations exagérées. En effet, si on est obligé de demander quelles sont les conséquences d'une certaine action dans des cas pareils, une erreur de jugement peut être commise à une certaine occasion. Nous voyons que l'un des caractères les plus remarquables de la loi juive est qu'elle possède une grande élasticité et qu'elle considère la personne qui pose des questions sur la manière d'agir quand il y a danger comme une personne qui « verse du sang ».

Nous avons déjà dit que dans chaque situation où la *Halakha* se trouve confrontée avec une nouvelle réalité, nous nous adressons aux autorités halakhiques leur demandant de nous guider dans l'interprétation de la loi. Mais, dans cet ordre d'idées, l'expression « autorités halakhiques » est extrêmement vague. Théoriquement, chaque rabbin est compétent pour établir des règles basées sur la *Halakha* ; mais en pratique, il existe une organisation hiérarchique au sein du Rabbinate israélien. Pour les questions qui concernent des domaines étendus d'application générale telles que *kilayim* (différentes sortes de semences), la défense ou le Chabbat dans son sens le plus large, nous nous adressons à l'autorité rabbinique suprême : le Grand Rabbinate d'Israël. Pour les questions d'une portée et d'une signification plus réduites, nous suivons la règle généralement adoptée dans les communautés juives n'importe où dans le monde, en nous adressant aux rabbins locaux. On nous reproche parfois d'avoir pris l'habitude de nous adresser à des rabbins qui ont tendance à nous donner des interprétations accommodantes. A ce sujet, quelques observations s'imposent. Nous ferons remarquer en premier lieu que chaque fois que la *Halakha* même permet deux interprétations, l'une stricte et l'autre accommodante, il n'y a aucun mal, du point de vue de la loi juive, d'essayer d'obtenir une décision d'une autorité qui a tendance à être moins sévère. Étant donné que la *Halakha*, en sa qualité de recueil de normes, insiste

Chaque fois que la Halakha même permet deux interprétations, l'une stricte et l'autre accommodante, il n'y a aucun mal, du point de vue de la loi juive, d'essayer d'obtenir une décision d'une autorité qui a tendance à être moins sévère.

forcément sur une certaine tendance à l'adaptation, il est parfaitement légitime d'agir conformément à une interprétation indulgente, chaque fois qu'il n'y a pas de décision expresse de suivre une interprétation plus stricte. Mais une fois qu'une telle décision a été prise la règle prescrite doit être adoptée.

Certaines considérations peuvent amener un rabbin à une décision indulgente. Il peut, par exemple, se montrer moins sévère parce qu'il est bien au courant des circonstances qui ont donné lieu à la question. Il nous semble donc que nous devons accepter le fait que certains rabbins montrent plus de compréhension pour une situation donnée que d'autres. Cela n'est pas une question de science halakhique ; il s'agit plutôt de la capacité de comprendre une situation concrète et il est évident que certains *Talmidé Hahamim* sont mieux placés pour juger l'importance de certains facteurs que d'autres. Cette remarque s'applique également aux juristes laïques. Certains d'entre eux, érudits distingués et juristes excellents n'ont de la politique, des relations sociales et de la situation économique, qu'une connaissance théorique puisée dans les livres qui leur sont familiers. D'autres, qui sont peut-être des juristes moins remarquables, peuvent être plus compétents pour une certaine situation par le fait qu'ils sont plus familiers avec les aspects particuliers de cette situation. En conséquence, nous avons parfaitement le droit de nous adresser à des rabbins qui comprennent mieux les circonstances dans lesquelles nous vivons. A ce sujet, il convient de dire que, d'une manière générale, la plupart des rabbins s'évertuent à interpréter strictement la loi et que ceux qui font >>

preuve d'indulgence sont presque toujours des savants remarquables.

Une remarque encore sur la nature de l'interprétation accommodante. Un rabbin connaissant la loi juive peut indiquer une solution qui est parfaitement légale du point de vue formel et qui satisfait toutes les exigences de la *Halakha*. Néanmoins, sa solution peut s'avérer inacceptable pour nous pour des raisons éducatives. Nous pourrions donc être amenés à la rejeter, même si elle s'avère acceptable du point de vue technique, et à demander une solution alternative.

Dans la Diaspora, la règle est de faire réaliser par des non-Juifs, des travaux interdits le Chabbat. Mais en Israël, cette solution est considérée comme incompatible avec notre existence indépendante comme nation.

A ce sujet, voici un exemple tiré de notre expérience à Tirat-Tzevi. Nous possédons un grand poulailler comprenant des milliers de poules pondeuses. Le Chabbat et les jours de fête nous ne ramassons pas les œufs à cause de l'interdiction de *Muktze*, ce qui nous cause des pertes considérables en œufs endommagés. Nous nous demandions s'il n'y avait pas moyen d'éviter les dommages causés aux œufs. Nous nous adressâmes à un rabbin en lui demandant de nous aider à trouver une solution à notre problème. Sa solution était très simple : « Désignez un jeune garçon pour ramasser les œufs ». Il s'était basé sur le Talmud qui déclare qu'il est permis de transporter des choses le Chabbat, pour une raison valable, si cet acte est exécuté par un jeune garçon.

Mais malgré le fait que du point de vue de la *Halakha* cette solution fût parfaitement légale, nous ne pouvions pas l'accepter. La manière d'agir indiquée dans le Talmud avait été proposée à une époque où les enfants pouvaient être élevés dans un milieu religieux juif où ne s'exerçait aucune autre influence

et où chaque enfant savait que certaines actions interdites à ses parents lui étaient permises. Mais de nos jours, une partie importante des communautés qui nous entourent ne sont pas religieuses, fait qui ne nous permettrait pas d'éduquer des Juifs religieux en agissant comme on nous l'avait proposé. Nous ne pouvons pas permettre à nos enfants d'agir ainsi. Il s'ensuit donc que nous devons rejeter certaines solutions parfaitement légales, parce qu'elles représentent un danger pour l'éducation de l'enfant.

Un autre expédient que nous nous vîmes obligés de rejeter, concerne le travail de non-Juifs le jour du Chabbat. Dans la Diaspora, c'est la règle de faire réaliser par des non-Juifs, des travaux interdits le Chabbat. Mais en Israël, nous considérons cette solution comme incompatible avec notre existence indépendante comme nation.

Mieux vaut supporter une perte d'argent que d'accepter un expédient qui nous semble répréhensible, parce qu'il nous empêche d'éduquer nos enfants de manière à ce qu'ils respectent les *Mitzvot*. L'aspect éducatif nous fournit une mesure de la valeur d'une solution suggérée, mais il existe un autre critère : le caractère d'universalité de la solution proposée. Une des innovations de la vie religieuse collective en Israël consiste dans le fait que les solutions à nos problèmes doivent avoir un caractère général et être applicables à toute la communauté ; une solution qui ne donnerait satisfaction qu'aux besoins d'un individu ne pourrait nous satisfaire. Nous constituons maintenant en Israël une communauté souveraine, qui a le devoir d'appliquer les prescriptions de la *Halakha*. Les conditions présentes nous enjoignent donc, en cherchant à nos problèmes des solutions conformes à la *Halakha*, d'avoir toujours présente à l'esprit cette question : « Que ferais-je si j'étais responsable de la vie de toute la communauté et non pas un simple isolé ou le membre d'un petit groupe ? » Ce qui nous préoccupe en

ce moment, ce n'est pas de trouver une solution aux problèmes dans le cadre étroit où nous vivons, mais une solution qui pourrait s'appliquer à tous les secteurs de la vie moderne économique et industrielle, de l'armée, de l'administration publique etc...

C'est dans cet esprit que nous avons abordé le problème de la traite le jour du Chabbat. Ce problème occupait déjà les esprits à l'époque de feu le Rabbin Kook et plusieurs solutions furent alors proposées. L'une fut de trouver un non-Juif pour traire les vaches ; une autre proposait de laisser s'écouler le lait dans un récipient contenant du riz, des flocons d'avoine ou une autre céréale. Cette dispense est basée sur le commentaire de Rachi au traité de Chabbat (144 b). Mais nous considérons ces deux solutions comme inacceptables parce qu'elles risquaient d'empêcher le peuple juif de mener une vie religieuse dans les conditions actuelles. Nous ne pouvions accepter l'idée de faire exécuter notre travail par des non-Juifs, car cela ne pouvait se faire qu'au détriment de notre existence indépendante comme nation. La deuxième solution n'était guère plus satisfaisante. En effet elle n'était imaginable qu'à l'intention d'un paysan possédant une ou deux vaches. Pour un paysan dans cette situation, cet expédient serait une bonne solution, mais à condition seulement qu'il n'ait pas à s'occuper de l'économie nationale et qu'il n'accepte aucune responsabilité à l'égard de l'approvisionnement régulier en lait de tout le pays.

Mais dès l'instant où un paysan se charge de la responsabilité du bien-être de toute la population, il ne peut pas accepter l'expédient qui consiste à verser du lait dans du riz. La raison en est simple. Il faut au moins un kilo de riz pour absorber un litre de lait. Une ferme moyenne possédant 50 à 60 vaches laitières, consommerait au moins une tonne de riz en un seul Chabbat. Si cette pratique était généralement acceptée, les fermes basées sur la production des produits laitiers seraient impossibles en



Le Kibboutz Tirat Tzvi

Israël, car il nous faudrait importer des quantités énormes de riz ce qui causerait des frais que les éleveurs ne pourraient supporter. A part cela, d'énormes quantités de riz imbibées de lait chercheraient en vain des débouchés.

Après de nombreuses recherches pour une solution alternative, nous en avons trouvé une qui fut approuvée par le Grand Rabbinate : laisser s'écouler le lait provenant de la traite du Chabbat dans un récipient contenant de la chlorophylle, produit utilisé pour la production de produits laitiers tels que le beurre et le fromage. La population locale consomme une plus grande quantité de produits laitiers que celle qui est obtenue avec le lait provenant de la traite du Chabbat et des jours de fête. En conséquence si le lait produit le Chabbat, est réservé à la fabrication de produits laitiers, les fermes agricoles basées sur l'élevage peuvent être rentables. (Dans les pays de l'Europe septentrionale la chlorophylle est ajoutée au lait pour donner une plus belle couleur au beurre et au fromage. La fabrication de ces produits consomme plus de 15% de la production de lait du pays). Nous avons donc résolu le problème en mettant de la chlorophylle dans le récipient qui reçoit le lait provenant de la traite. Notre solution est le fruit d'une attitude de responsabilité à l'égard de l'État et de l'économie nationale et de notre volonté de n'introduire que des innovations qui peuvent trouver une application universelle. Chaque paysan peut observer le Chabbat en adoptant notre

manière d'agir. (Aujourd'hui presque toutes nos colonies utilisent des machines à traire et le Grand Rabbinate a décidé de permettre l'emploi de ces machines le Chabbat, sans utiliser de la chlorophylle. Toutefois, cette dernière solution n'est applicable que dans les grandes entreprises kibboutziques. Les paysans religieux isolés qui ne possèdent que quelques vaches ne peuvent pas se permettre l'acquisition d'une machine à traire et ils peuvent continuer à utiliser la chlorophylle pour la traite du Chabbat. Le cas que nous venons de décrire constitue un exemple de ce que nous appelons un « changement dans la réalité de la *Halakha* ». Aussi longtemps que la *Halakha* s'appliquait seulement aux Juifs de la Diaspora, la question qui se posait était : que doit faire l'individu ? Le nombre de personnes touchées n'avait aucune importance, car même si des dizaines de milliers de Juifs se trouvaient concentrés dans une ville, ils n'étaient pas, en raison de leur grand nombre, responsables de la vie économique de la nation. Ici, en Israël, cependant, nous devons accepter toutes ces responsabilités et nous voulons éviter à tout prix que l'économie nationale dépende du travail de Juifs qui profanent le Chabbat, même s'ils ne sont pas religieux. Il arrive parfois cependant que la solution halakhique proposée ne nous convienne pas, notamment lorsqu'elle va à l'encontre de notre volonté d'élever nos enfants dans l'observance des *Mitzvot* et d'introduire des solutions qui peuvent être appliquées dans tout le pays.

Dans des cas pareils, nous n'avons pas d'autre choix que d'accepter la solution proposée, mais nous le faisons à contre-cœur et seulement pour ne pas nous soustraire à la discipline indispensable. Si les autorités compétentes établissent une règle basée sur l'interprétation de la *Halakha*, nous ne l'enfreindrons en aucun cas. Car nous nous rendons compte que même si des différences d'opinion peuvent surgir sur l'application de la *Halakha*, il faut qu'il y ait une autorité qui prenne les décisions. Chaque fois qu'il s'agit de loi, une décision doit être strictement observée dès qu'elle a été prise. A ce sujet, nous acceptons, nous aussi, le principe socratique selon lequel la loi doit être respectée, même si elle ne nous convient pas. Il est inadmissible qu'une loi soit respectée dans la mesure seulement où elle nous convient ; interprétée ainsi, elle cesse d'être une loi.



Nous nous rendons compte que même si des différences d'opinion peuvent surgir sur l'application de la Halakha, il faut qu'il y ait une autorité qui prenne les décisions.

Les problèmes qui se posent aujourd'hui consécutivement à la confrontation de la loi religieuse et de la vie moderne en Israël ne sont plus aussi graves qu'aux premiers jours de l'œuvre de reconstruction du pays. De nombreux problèmes fondamentaux ont trouvé leur solution et de nouvelles voies ont été ouvertes à l'application de la *Halakha* dans la vie de tous les jours. A part cela, la majorité de la communauté religieuse et ses chefs sont devenus plus conscients que dans le passé, du besoin d'accorder leur attention à la solution de ces problèmes. Nous croyons que nous avons fourni une contribution importante au patrimoine spirituel du judaïsme contemporain par le fait d'avoir montré que la *Halakha* a le pouvoir d'étendre sa sainteté sur la vie de tous les jours à l'époque moderne où nous vivons. ■

La production de miel en Israël



La production de miel en Israël existe depuis des milliers d'années. On compte aujourd'hui plus de 100.000 ruches du Nord au Sud du pays. Le kibboutz Yad Mordechai dans le sud d'Israël est l'un des pionniers dans l'industrie du miel en Israël. Au début de l'année 1936, des soldats australiens et britanniques basés dans le pays ont enseigné les secrets de la production mellifère aux fondateurs du kibboutz. Peu de temps après le miel commençait à être distribué en magasin.

L'apiculture était une profession en Israël bien avant la création de l'État moderne. L'Office israélien de production et de commercialisation du miel affirme que le commerce remonte à 1882 dans ce pays où « coule le lait et le miel ».

Après la guerre d'indépendance de 1948, le rucher a amélioré sa production en employant des méthodes innovatrices de fabrication et de contrôle de qualité. Aujourd'hui les abeilles disparaissent dans le monde entier. Grâce à des innovations stratégiques les abeilles souffrent moins de ce déclin en Israël et leur population reste stable. A l'heure actuelle, divers ruchers produisent du miel dans toutes les régions du pays. Il est possible pour les touristes et les résidents locaux de visiter ces apiculteurs et producteurs de miel, d'explorer leurs installations, d'y visionner des documentaires sur les abeilles, mais aussi de participer à des ateliers et conférences sur les différents produits tels que la gelée royale ou la Propolis, substance produite par les abeilles censée combattre les infections et guérir certaines blessures.

Le pays compte plus de 500 apiculteurs qui gèrent 100.000 colonies. 64 % des exploitants ont moins de 100 ruches, 25 % gèrent de 101 à 500 colonies et 11 % exploitent plus de 500 ruches. La production annuelle de 3.200 tonnes de miel rapporte environ 15 millions de dollars à l'économie Israélienne. Il existe également un secteur commercial dynamique de pollinisation employant 120.000 colonies, dont la valeur est estimée à trente fois la valeur de leur production de miel.

L'apiculture était une profession en Israël bien avant la création de l'État moderne. L'Office israélien de production et de commercialisation du miel affirme que le commerce remonte à 1882 dans ce pays où « coule le lait et le miel », comme mentionné dans la Bible (Exode 3/8).

Les abeilles produisent annuellement environ 35 kilogrammes de miel par ruche.

■ par Jean-Michel Rykner

La scène locale des technologies apicoles regorge de nouvelles solutions pour aider à lutter contre l'effondrement des colonies et améliorer la pollinisation naturelle. Selon le World Bee Project, 77 % de notre approvisionnement alimentaire mondial dépend de la pollinisation des abeilles. Localement, plusieurs sociétés se sont développées dans le secteur. BeeHerouses utilise des capteurs de ruche pour surveiller les ruches. Edete dispose d'un système automatisé de pollinisation des vergers fruitiers qui ne nécessite pas d'abeilles. BioBee produit en masse le bourdon terrestre pour la pollinisation naturelle de diverses cultures.

Oracle et le World Bee Project collaborent sur un projet de collecte de données destiné à aider les agriculteurs à gérer les habitats des abeilles et des pollinisateurs. Le projet mondial est en cours, à titre pilote, au Royaume-Uni, en Irlande et en Israël.



Les Israéliens consomment 4.500 tonnes de miel par an, 250 grammes de miel par personne durant le mois de Tishri et au total en moyenne 600 grammes de miel par personne tout au long de l'année.

Les apiculteurs locaux collaborent avec le JNF-KKL pour planter quelque 100.000 plantes qui produisent du pollen et du nectar chaque année afin

de contribuer à la production de miel. Il existe 1.100 espèces d'abeilles en Israël. L'abeille israélienne est en réalité d'origine italienne et est connue sous le nom d'Apis Mellifera Ligustica – une sous-espèce de l'abeille occidentale.

Le gâteau au miel, connu sous son nom yiddish lekach, est un incontournable traditionnel de Rosh Hashana dans le monde ashkénaze. C'est un gâteau sucré à base d'épices, parfois aussi avec du jus d'orange, pour symboliser une bonne et douce nouvelle année. La communauté séfarade se régale de « cigares au miel ».

Les membres de la presse ont été invités quelques semaines avant le dernier Roch Hachana au rucher de Boaz Kanot, dans le sud d'Israël, pour voir comment la société de technologie agricole BeeHero surveille le bien-être des abeilles qui travaillent dur dans 200.000 ruches sur cinq continents.

L'abeille israélienne est en réalité d'origine italienne et est connue sous le nom d'Apis Mellifera Ligustica – une sous-espèce de l'abeille occidentale.

Le miel est bien entendu une denrée précieuse produite à partir du nectar par les abeilles.

Cependant, le rôle principal des abeilles est la pollinisation. Les abeilles, en particulier les abeilles domestiques facilement transportables, pollinisent involontairement environ 75 % des cultures que nous consommons lorsqu'elles volent pour collecter le pollen des fleurs pour nourrir leurs œufs et leurs larves.

Mais les colonies d'abeilles domestiques sont en déclin à cause des maladies, des pesticides, des intempéries et d'autres conditions potentiellement mortelles pour elles. Il n'y a pas assez d'abeilles pour assurer la pollinisation d'une population mondiale en croissance rapide.

« Notre mission est de pérenniser l'approvisionnement alimentaire mondial en sauvant les abeilles », déclare Eytan Schwartz, vice-président de la stratégie mondiale de BeeHero.

Les abeilles ont un rôle essentiel au niveau écologique : elles pollinisent les fleurs, ce qui permet la reproduction des plantes et la formation de fruits et de graines. Mais l'espérance de vie des abeilles cruciale pour l'équilibre de la biodiversité a diminué de moitié au cours des cinquante dernières années. « Soixante-dix pour cent de notre production alimentaire dépend de la pollinisation. Sans cela, pas de nourriture », explique Eytan.

Et le rythme de leur disparition risque de s'accroître, notamment en raison du changement climatique et de l'utilisation de pesticides. On espère que les nouvelles technologies israéliennes permettront aux abeilles de poursuivre leur activité en toute sérénité. ■

Les abeilles ont un rôle essentiel au niveau écologique : elles pollinisent les fleurs, ce qui permet la reproduction des plantes et la formation de fruits et de graines. [...] « Soixante-dix pour cent de notre production alimentaire dépend de la pollinisation... »



NAISSANCE

■ Un grand mazaltov à Stéphane et Eléonore Wulwik pour la naissance de leur fille Noa ainsi qu'aux grand-parents Arthur et Sylvie Wulwik / Francis et Linda Cukierman.

■ Un double mazaltov à Arthur et Sylvie Wulwik pour la naissance de leur petite-fille Romy Myriam au foyer de Nathaniel et Emma Wulwik. Mazaltov également aux parents d'Emma, Jean-Marc et Annick Susar.

■ Un petit Sacha Ascher Joseph Ben Elie Isaac est arrivé le 26 décembre 2023 au foyer d'Elie et Laura Sprung.

Toutes nos félicitations aux grand-parents, Mr et Mme Eric Sprung ainsi que Mr et Mme Tuszinski. Un grand-mazaltov à Madame Eliane Sprung dont c'est le 4ème arrière petit-enfant.

■ Mazaltov à Monique et Marc Nahoum à l'occasion de la naissance de leur petite-fille Tal, Myriam née le 6 mars 2024. Toutes nos félicitations aux parents Eva et Nathan Auvray ainsi qu'à toute la famille.

■ Mazaltov à Guy et Gilberte Lopater pour la naissance d'une petite fille Andréa, Ahava chez Jessica et Fabien.

■ Mazaltov à Olivier et Myriam Iteanu pour la naissance de Elise, Esther, Huguette chez Jennifer et Nicolas Benichou.

BAR MITSVA

Un grand mazaltov à nos bar mitsva à qui nous souhaitons beaucoup de bonheur et de réussite matérielle et spirituelle :

■ Ariel Stemmer qui a fêté sa bar mitsva le Chabbat 30 décembre – Parachat Vayehi à Montevideo.

Toutes nos félicitations au Bar Mitsva ainsi qu'à ses parents Michael et Tammy ainsi qu'à ses grands parents Armand et Ronith Stemmer et Samy et Yemima Spiegel.

■ Dan Benloulo qui a mis ses tefilines pour la 1ère fois le jeudi 22 février – Parachat Tetsavé.

Toutes nos félicitations à Avraham et Carole, à leurs enfants et à toute la famille.

FIANÇAILLES

Un grand mazaltov à :

■ Hélène Benroubi et Ephraïm Pollack à l'occasion de leur fiançailles.

MARIAGE

Un grand mazaltov à :

■ Muriel et Stéphane Sabbah à l'occasion du mariage de leur fils Cédric avec Anaël Locher, le 14 janvier dernier.

Toutes nos félicitations parents de la mariée, Chantal et Fabrice Locher.

■ L'ACTI et l'ensemble de ses membres adresse leurs félicitations à Joëlle Dayan pour le mariage de son fils David avec Léa Rangini. Nous souhaitons aux parents, Joëlle et Simon Dayan ainsi que Mena'hem et Dina Rangini, un très chaleureux Mazal Tov.

DÉCÈS

■ Moïse ben Dvorah ve Herman Kazcka

■ Robert Bac

■ Lily Mahfoda

■ Jean-Paul Amoyelle, époux de la maman d'Hillel Sebag

■ David Kogel, père de notre Président Marc Kogel

Que leurs souvenirs soient source de bénédictions.



YOM HASHOAH 5784 יום השואה

Le Dimanche 5 Mai 2024 - 28 Nissan 5784 à 19h30

En la Synagogue Ohel Avraham de l'ACTI - 31, rue de Montevideo à Paris 16ème

« Rafle du Vel' d'Hiv', témoignage »

Comme chaque année, mais plus encore cette année où notre génération a été le témoin le 7 Octobre dernier, du plus grand pogrom depuis la Shoah, notre Communauté commémore avec l'ensemble des communautés juives du monde entier et Israël, le Yom HaShoah. Le 16 Juillet 1942, **Madame Lisette JOVIGNOT née CHASKLOWICZ** avait 7 ans, quand la police de Vichy est entrée à son domicile à Paris dans le 18ème arrondissement, pour l'arrêter avec sa mère et sa grande sœur. Conduite au Vélodrome d'Hiver, elle sera diagnostiquée malade, porteuse de la varicelle et conduite à un hôpital parisien d'où elle sera exfiltrée par une tante. Sa mère et sa sœur seront déportées à Auschwitz et assassinées.

Elle nous livrera son témoignage.

Comme à l'accoutumé, la cérémonie sera ponctuée de lectures par les jeunes du Groupe local Dufrenoy Moses Montefiore des Eclaireuses et Eclaireurs Israélites de France et des enfants du Talmud Torah de la communauté. La cérémonie se termine par l'allumage des six bougies par des rescapés de la Shoah ou des enfants de rescapés de la Shoah accompagnés de leurs enfants ou petits-enfants, puis par les prières El Male Rahamim et Kaddich.

La cérémonie d'une heure environ, sera suivie d'un verre de l'amitié au Centre Edmond Weil (23 bis rue Dufrenoy - Paris 16).

Nous vous attendons nombreux pour nous retrouver ensemble, pour cette cérémonie du souvenir, plus que jamais essentielle.

Le Comité

Nous invitons les personnes n'ayant pas d'e-mail et qui souhaitent être prévenus des événements communautaires par téléphone, de se manifester auprès du secrétariat au 01 45 04 66 73.

« Ce journal contient des textes sacrés, merci de ne pas le jeter. Il doit être mis à la Gueniza »

LA DONATION AU DERNIER VIVANT :

Nos réponses à vos questions

La loi définit précisément la part que le conjoint survivant reçoit au décès de son époux(se), en fonction de la présence ou non d'enfants ou de parents dans la succession. Cependant, il est possible de modifier cet ordre établi en régularisant une donation entre époux, également connue sous le nom de "donation au dernier vivant". Cette donation, réalisée devant notaire, permet de laisser au conjoint survivant une part plus importante que celle prévue par la loi.

Voici les options à envisager et les écueils à éviter.

Comment savoir si j'ai intérêt, avec mon époux, à faire une donation entre époux ?

La donation au dernier vivant ou donation entre époux s'avère très utile dans les cas suivants :

Pour corriger les disparités patrimoniales entre les époux :

La donation au dernier vivant est souvent utilisée par les couples pour équilibrer leur situation patrimoniale, notamment lorsque l'un des conjoints a hérité ou lorsque l'un a travaillé pendant que l'autre s'est consacré au foyer. Les différences peuvent être accentuées par le régime matrimonial, par exemple, les couples en séparation de biens n'ont pas de patrimoine commun contrairement à ceux mariés sous le régime légal de la communauté.

Signer une donation au dernier vivant est pertinent et permet de rééquilibrer la situation.

Favoriser son conjoint

Si vous avez des enfants d'une union précédente, à votre décès, votre conjoint n'aura pas le choix : il recevra un quart de votre patrimoine en pleine propriété et ne pourra pas choisir de recevoir la totalité en usufruit. La donation entre époux permet, au minimum, de lui redonner cette option de recevoir l'usufruit.

Diminuer l'impôt sur la fortune (IFI) des enfants

En transmettant l'usufruit à votre conjoint via une donation entre époux, seul l'époux survivant sera assujéti à l'IFI. Cela présente un grand intérêt pour les enfants lorsqu'ils sont susceptibles d'être redevables à l'IFI.

Puis-je annuler la donation au dernier vivant en cas de séparation ?

La donation entre époux peut être annulée à tout moment avant le décès du donateur. Concrètement, cela se traduit soit par une annulation pure et simple, sans obligation de justifi-

cation ou de notification au conjoint, soit par la rédaction d'un testament révoquant toutes les dispositions précédentes. À noter qu'en cas de divorce, la donation entre époux est automatiquement annulée.

Comment le notaire applique-t-il la donation entre époux lors du règlement de la succession ?

Au décès du donateur, le conjoint survivant examinera les options disponibles et choisira avec le notaire en charge de la succession la quotité la mieux adaptée à sa situation familiale et patrimoniale :

- **Soit la totalité de la succession en usufruit** : cette option permet de percevoir les loyers, d'habiter dans le bien immobilier...
- **Soit la quotité disponible** : la part disponible après avoir soustrait la réserve héréditaire des enfants.
- **Soit 25% en pleine propriété et 75% en usufruit de la succession.**

Les formules employées sont souvent obscures pour le « grand public », n'hésitez pas à solliciter des éclaircissements auprès de votre notaire !

Quel est le coût de cette donation au dernier vivant ?

Le coût s'élève environ à 150 €. Il s'agit d'un acte authentique passé obligatoirement devant notaire, qui a l'habitude de proposer la rédaction de deux actes (par conséquent le coût est doublé : 135,84 euros x 2), les époux faisant chacun une donation en faveur de l'autre ; même s'il arrive que seul un époux s'engage au profit de l'autre..



Hélène Attias

Responsable des legs et donations FSJU/ AUJF

39 rue Broca - 75005 PARIS
01 42 17 10 55 - h.attias@fsju.org

Technologie au service de la finance. Finance au service de la technologie.

Atacama Innovation est née de deux passions,
la nature et la technologie.

Souvent l'évolution de ces deux environnements
donne naissance à des situations originales qui demandent
de combiner haut niveau expérience et innovation.
C'est notre raison d'être.

Gestion de risques

Solutions de compréhension
du risque et de transformation
des risques en opportunités.

Création de valeur technologique

Accompagnement stratégique
pour intégrer l'innovation au
cœur de l'activité des entreprises.

Valorisation des énergies renouvelables

Accompagnement et conseil
pour une compréhension
transparente du secteur.

Valoriser les opportunités, réduire les risques.

<https://atacama.io/>